

# 2<sup>ème</sup> Rencontre Nationale des AMAP

3 et 4 decembre 2011  
Avignon

## LES ACTES



# SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	2
2	LES AMAP, 10 ANS DÉJÀ !	3
3	POURQUOI CETTE RENCONTRE ?	4
4	ATELIERS DE RÉFLEXION SUR « 10 ANS D'AMAP ET APRÈS »	5
5	LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE, GENEVIÈVE SAVIGNY	9
6	LES LEÇONS DU TEIKEI, HIROKO AMEMIYA	10
7	DÉBAT PARTICIPATIF SUR LA VISION PROSPECTIVE DES AMAP	11
8	ATELIER « C'EST QUOI ÊTRE AMAPIEN ? »	12
9	ATELIER « PAYSAN EN AMAP »	15
10	ATELIER « RÉSEAUX ET TERRITOIRES »	20
11	ATELIER « FINANCES SOLIDAIRES »	22
12	ATELIER « QUESTIONS JURIDIQUES »	25
13	ATELIER « LA CHARTE DES AMAP »	28
14	SÉANCE PLÉNIÈRE ; FONCTIONNEMENT DU MIRAMAP	32
15	REMERCIEMENTS	36
	ANNEXE 1 : STATUTS DU MIRAMAP	37
	ANNEXE 2 : PROGRAMME DE LA 2 <sup>ÈME</sup> RENCONTRE NATIONALE	42
	ANNEXE 3 : MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2011	43
	ANNEXE 4 : MEMBRES DU BUREAU EN 2011	43
	ANNEXE 5 : LISTE DES PARTICIPANTS À LA 2 <sup>ÈME</sup> RENCONTRE NATIONALE	46



# 1 INTRODUCTION

La 2ème rencontre nationale des AMAP a eu lieu le WE du 3 et 4 décembre à Avignon au lycée agricole François Pétrarque. Ces deux jours de débats riches et intenses ont réuni plus de 130 participants, venus de 19 régions de France ! On notera également la présence d'une vingtaine de paysans en AMAP.

Par rapport à la première rencontre, où la création de MIRAMAP fut décidée dans l'enthousiasme, on constate chez les participants, une maturité, consciente de la difficulté de la défense d'une agriculture paysanne et biologique, consciente de la problématique de la souveraineté alimentaire locale. La majorité d'entre eux identifient clairement la nécessité des démarches citoyennes pour réussir dans la conduite d'une stratégie cohérente au niveau du territoire, tant pour favoriser l'accès au foncier pour les paysans, que pour faciliter le financement solidaire des moyens de production pour une agriculture vivrière.

La légitimité des réseaux dans cette stratégie est une idée partagée et celle du MIRAMAP, réseau des réseaux, n'est pas remise en cause. Durant la rencontre, on aura noté peu de visions discordantes; chacun constate la richesse des expériences et des multiples manières de s'impliquer dans les AMAP et en partenariat avec d'autres acteurs du territoire.

Ces actes rassemblent une synthèse des notes qui ont pu être prises lors des différents ateliers et des plénières pendant les 2 jours. Cette description est non exhaustive et s'attache à recenser les idées clés qui ont été émises lors des nombreux échanges.

En vous souhaitant une bonne lecture,

✂ *Le bureau du MIRAMAP*



## 2 LES AMAP, 10 ANS DÉJÀ !

Souvent imitées, jamais égalées.

En 2001, deux ans après le démontage du Mac Do de Millau et tous les débats qui s'en étaient suivis, des militants de la confédération paysanne et d'ATTAC décidaient de créer la première AMAP à Aubagne, pour offrir une alternative concrète à la malbouffe. Depuis, de l'eau a coulé sous les ponts. Avec beaucoup de tourbillons aussi. Ces 10 dernières années, l'histoire des AMAP n'a pas été précisément celle d'un long fleuve tranquille. Mais le succès a été au rendez-vous, car elles répondent à une véritable attente des consommateurs, mais aussi des milliers de producteurs que le système AMAP a sauvés de la faillite, confortés, ou installés. Naturellement, un pareil succès a fait des émules. On ne compte plus le nombre de paniers bios, ou de terroir, qui proposent leurs services, avec bien moins de contraintes pour le consommateur. Le danger, si nous n'y prenons garde, est que le terme AMAP ne se banalise, et tombe dans le domaine public. Si c'était le cas, nous ne tarderions pas à voir bientôt les produits de l'agriculture paysanne dans les rayons des grandes surfaces.

Plus que jamais donc, nous devons revendiquer l'irréductible et toujours actuelle identité des AMAP. Celle d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs. Partenariat dans lequel la fonction de l'agriculture est de nourrir les gens, et non pas de générer du profit pour les actionnaires de l'agro-business. Lieu d'échange équitable d'un volume de production à prix garanti, en contrepartie de l'engagement à fournir des produits respectueux de l'environnement et de la santé des consommateurs. De ce point de vue, les AMAP constituent un laboratoire qui demain pourrait inspirer la politique agricole commune. Les AMAP sont basées sur la souveraineté alimentaire et un modèle d'agriculture paysanne qui maintient de nombreux actifs dans des campagnes vivantes.

✂ *Denis Carel, président d'Alliance Provence*



### 3 POURQUOI CETTE RENCONTRE ?

En décembre 2009, le MIRAMAP a organisé la première rencontre nationale des AMAP à Anneyron (Drôme). Elle a réuni 120 participants : producteurs et consommateurs en AMAP venus de 17 régions de France métropolitaine, mais aussi élus, chercheurs et responsables d'organisations partenaires. La nécessité de structuration des AMAP à l'échelle nationale a été exprimée par la majorité des acteurs. MIRAMAP s'est constituée officiellement en février 2010 en tant qu'association loi de 1901.

Cette deuxième rencontre des AMAP s'est déroulée à Avignon dans le cadre du 10ème anniversaire des AMAP.

Elle répond aux enjeux suivants :

1. Avoir une vision prospective partagée : 10 ans d'AMAP, et après, comment continuer ensemble ?
2. Consolider MIRAMAP, par la participation active des nombreux acteurs régionaux à son fonctionnement.
3. Définir la façon dont nous pouvons collectivement garantir l'éthique des AMAP à travers le partage de la charte des AMAP et de la marque
4. Débattre des axes prioritaires du mouvement des AMAP
5. Permettre des échanges d'expériences : c'est un moment de rencontre qui sera convivial et la rencontre doit permettre aux participants de partager toute la richesse et la diversité des initiatives AMAP présentes partout en France.
6. Clarifier le rôle respectif des différentes organisations : AMAP, réseaux formels et informels, MIRAMAP

Producteurs et consommateurs de toutes régions de France, partenaires du réseau, se sont réunis lors de cette deuxième rencontre qui fut un moment propice pour tous à la réflexion, aux rencontres et aux échanges, et permettra la construction d'un avenir commun, sans oublier la convivialité !

✂ *Marc Alphanéry, porte-parole du MIRAMAP*



## 4 ATELIERS DE RÉFLEXION SUR « 10 ANS D'AMAP ET APRÈS »

### Déroulement

1. Etat des lieux – Où en est le mouvement des AMAP au bout de 10 ans
1. Les AMAP dans 10 ans – Quelle orientation on aimerait, comment et avec qui ? Peut-on construire autre chose à partir de cette expérience innovante et quoi ?
2. Moyens à mettre en œuvre

### 4.1 Etat des lieux

#### 4.1.1 Développement des AMAP

- Les rencontres régionales et nationales d'AMAP et internationales (Urgenci) sont riches en matière d'expériences à travers lesquelles on peut se « nourrir » et elles font prendre conscience du mouvement.
- Les AMAP sont souvent sollicitées par les journalistes ou pour participer à des débats lors de films à thème ou pour diverses manifestations = médiatisation importante à double tranchant :
  - => positif, car cela permet de participer à une sensibilisation tous publics ;
  - => négatif, car cela entraîne une dérive (récupération du nom « AMAP »)
- D'un partenariat avec un seul producteur, en général un maraîcher, les groupes de consommateurs sont passés en 10 ans à une diversification des contrats avec plusieurs producteurs de produits différents (fruits, pain, viande, œuf, fromage,...). Cela permet de se fournir une bonne partie de son alimentation au même endroit, le même jour (parfois cependant, les distributions des différents produits ont lieu à des endroits différents).
- Cependant, le nombre plus élevé de partenariats, entraîne aussi une somme de paperasserie considérable (genre 12 contrats en 3 exemplaires) !
- On constate aussi que si au départ le maraîcher était le cœur de l'AMAP, des partenariats avec des producteurs d'autres produits peuvent continuer en l'absence de maraîcher.

#### 4.1.2 Garantie de l'éthique

Le terme AMAP étant à la mode et donc vendeur, on assiste à une récupération par d'autres systèmes (associations, magasins, Internet, entreprises,...)

#### Au niveau des consommateurs

- Turn Over parfois important des amapiens, sans savoir s'ils étaient venus par simple démarche consumériste ou si ce sont des contraintes matérielles qui les ont dissuadés de continuer.
- Des périodes de conflit dues à l'arrivée de nouveaux amapiens moins militants.



- Passage difficile parfois entre le fait d'être un simple adhérent en quête de bons produits et devenir un défenseur des valeurs des AMAP en s'investissant plus dans l'AMAP elle-même, mais aussi à une autre échelle (régionale ou nationale, au sein des réseaux d'AMAP ou autres organismes).

### **Au niveau des producteurs**

On constate des dérives : dans quelques « AMAP » les producteurs déposent leurs produits sans rencontrer les consommateurs ; dans d'autres, des producteurs ont fait croire que leurs produits sont plus bio que bio aux consommateurs, plutôt confiants et non compétents pour vérifier, et dans les faits cela n'était pas bio du tout.

=> **Des outils et méthodes sont très demandés et attendus** pour à la fois développer du lien, des discussions, de la compréhension et la convergence des valeurs défendues entre 2 mondes en complète interdépendance et qui pourtant se sont ignorés pendant quelques décennies, ainsi que des outils permettant d'aller vers une évolution des pratiques des 2 parties.

Le SPG (Système Participatif de Garantie), mis en place dans de plus en plus de région, semble être un des meilleurs outils aujourd'hui pour aller dans ce sens ; il favorise les rencontres entre producteurs et consommateurs, les visites à la ferme, entraîne des discussions, donc crée du lien et plus de compréhension entre producteurs et consom'acteurs.

#### **4.1.3 Partenariats**

- Des partenariats se mettent en place dans les régions en réseau et au niveau national pour des actions ponctuelles (organiser une manifestation, une formation,..) ou à plus long terme (couveuse, recherche d'outils pour développer les circuits courts,...).
- Jonction entre le mouvement des AMAP et le mouvement pour la souveraineté alimentaire parce que le concept fait sens et décrit ce que recherchent paysans et consommateurs à travers leur engagement au jour le jour, sur le terrain.
- Des liens à développer entre le réseau Cocagne et le MIRAMAP : formation des maraîchers, organisation ou participation en commun à des manifestations, mutualisation, matériel, entraide,...)

#### **4.1.4 Reconnaissance politique/Capacité à porter des propositions**

Le mouvement des AMAP relance la réflexion sur l'Agriculture Paysanne, les AMAP sont un renouveau de/dans la paysannerie.

#### **4.1.5 Structuration/Ressources internes**

- Les réseaux d'AMAP, lieux ressources pour la création de nouvelles AMAP, se développent dans de plus en plus de régions.
- Mettre en place des formations pour les futurs agriculteurs en AMAP (et mutualiser l'existant) : production diversifiée, bio, installation, relation avec les consommateurs,...
- Mettre en place des formations pour les consommateurs (et mutualiser l'existant) : lien avec la terre, comment cuisiner les produits, les problèmes de production (comprendre, soutenir, aider,...)



#### 4.1.6 Impact des AMAP à l'échelle territoriale et nationale

Parfois un sentiment de concurrence de la part des paysans non en AMAP (marché local en particulier). Plusieurs participants ont dit que les paysans en AMAP étaient parfois accusés de prendre les clients de ceux qui font le marché.

## 4.2 Les AMAP dans 10 ans – Quelle orientation on voudrait ?

Enjeux des prochaines années en matière d'agriculture et de consommation et du mouvement des AMAP en matière de développement des AMAP, de consolidation du réseau, de capacité à être force de proposition alternative à l'échelle territoriale et nationale, moyens à mettre en œuvre.

Les premières AMAP sont nées en 2001 en réaction, dans un contexte de crise alimentaire.

1 600 AMAP aujourd'hui, 66 000 paniers, 270 000 consommateurs.

Et dans 10 ans ? Le contexte va évoluer, l'augmentation du coût de l'énergie, la crise économique ; dans un souci de santé et de protection de l'environnement l'alimentation de qualité va prendre de l'importance. Le contexte sociétal va beaucoup changer.

Pour ne pas subir, peut-on anticiper et préparer l'avenir ? Comment être force de proposition ? Comment évoluer sans que ce mouvement que nous sommes se dilue ? Qu'est-ce qu'on construit, peut être de nouveau, ensemble ? Et comment protéger ce qu'on a créé ?

Si l'on peut se permettre de rêver...

« Qu'autour de chaque village et ville se crée une ceinture verte de culture vivrière et d'élevage, que les producteurs prennent leur place au sein des villes, avec imbrication et mise en réseau des zones urbaines et des ressources pour une autonomie fondée sur l'interdépendance. »

### 4.2.1 Développement des AMAP

- Equitabilité, vrai revenu décent pour les producteurs, travail sur le prix du panier
- Installer partout des petites fermes bio.
- Favoriser l'accès pour tous.
- Créer partout des coopérations producteurs/consommateurs.
- Améliorer le système pour des paniers diversifiés.
- Garder le moteur militant des AMAP, s'assurer que les groupes de consommateurs ont un cœur militant, engagé.

### 4.2.2 Consolidation du réseau

- Il est important de renforcer les réseaux régionaux.
- Informer, sensibiliser toujours plus en préservant le concept et ses fondamentaux.



### 4.2.3 Capacité à être force de proposition alternative à l'échelle territoriale et nationale

- AMAP comme levain de la préservation du (re)développement de l'Agriculture Paysanne locale.
- AMAP comme levier des initiatives pour l'autonomie alimentaire sur les territoires.
- AMAP comme outils (avec des partenaires) pour faire face aux problèmes de l'installation et de l'accès au foncier en particulier.
- AMAP pour réconcilier AP et AB.
- AMAP et PAC.
- Les AMAP devraient être interdépendantes de tous les mouvements sociaux, un des piliers de chaque groupe de transition. Il devrait y avoir des AMAP qui se créent dans tous les groupes de transition ou autres alternatifs.

### 4.3 Moyens à mettre en œuvre

- Travailler sur le revenu de l'agriculteur avec d'autres organismes agricoles (GAB, ADEAR,..)
- Privilégier la formation des agriculteurs : la crédibilité des AMAP passe par leur compétence et leur professionnalisme. Partenariat entre réseaux d'AMAP et organismes de formations agricoles ; formation des maraîchers à mettre en place en lien avec le réseau Cocagne.
- Trouver des solutions pour que localement les producteurs puissent s'organiser en harmonisant leurs plans de culture (rotation entre producteurs). Réflexion sur la logistique, groupement de producteurs pour les distributions (3-4 producteurs dont l'un fait la livraison une semaine, l'autre la semaine suivante, etc)
- Mettre en place des partenariats pour être plus solides sur des actions concrètes (pour l'accès au foncier avec Terre de Liens par exemple ; ainsi que sur d'autres actions avec la FNAB, les GRAB et GAB ; la FADEAR et les ADEAR ;...). Les associations de consommateurs sont à réimpliquer. Des partenariats dans l'ESS à privilégier.
- Mutualiser les expériences d'accès pour tous aux produits de qualité. Mettre en place des systèmes de solidarité.
- Informer et sensibiliser les consommateurs sur l'agriculture, la santé, l'environnement, médiatiser encore et encore les AMAP en préservant et insistant sur les fondamentaux.
- Mutualiser les expériences proches des AMAP (il peut émerger des idées nouvelles intéressantes).
- Multiplier les occasions de rencontres et de discussions entre producteurs et consommateurs.
- Faire connaître, expérimenter, développer les SPG.
- Rendre la charte plus lisible au lieu de la redéfinir.
- Renforcer les réseaux régionaux.



## 5 LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE, Geneviève Savigny

☞ Geneviève Savigny est membre de la Confédération Paysanne et de la Coordination Européenne Via Campesina.

Vidéo de la totalité de son intervention en ligne [ici](#).

### **La souveraineté alimentaire, un enjeu du local au mondial !**

De nos jours, nous sommes confrontés à un modèle économique basé sur la concentration de la richesse et du pouvoir, qui détruit toute sécurité et souveraineté alimentaire mondiale, toute diversité culturelle ainsi que les propres écosystèmes qui soutiennent la vie dans notre planète. La priorité, pour les paysans et les paysannes, les citoyens et les citoyennes, c'est de gérer une production alimentaire saine, libre de tout OGM et autonome de toute définition politique donnée par les instances commerciales destructrices telles que l'OMC, mais au contraire gérées par chaque région du monde.

La souveraineté alimentaire s'explique par le droit des peuples à définir leurs propres politiques agricoles et alimentaires sans «dumping» vers les autres pays. Voilà la définition politique essentielle que l'organisation mondiale, Via Campesina, est parvenue à imposer au Sommet Mondial sur l'Alimentation en 1996, par opposition au concept de « Sécurité Alimentaire » de l'Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO).

Depuis 1996, cette notion a été largement reprise et discutée dans des Forums internationaux (Nyeleni au Mali en 2007), et plus récemment, en août dernier lors du 1er Forum Européen de la souveraineté alimentaire à Krems (Autriche). Mais au-delà d'un concept, la souveraineté alimentaire c'est quelque chose de très concret qu'on vit quotidiennement, chacun d'entre nous, dans nos AMAP. En œuvrant pour un système de production paysanne diversifiée à travers les partenariats en AMAP, nous agissons concrètement et collectivement pour exercer un contrôle citoyen sur notre système alimentaire et dénoncer celui imposé par l'agro-business.

### **Nous sommes tous des acteurs de la souveraineté alimentaire !**



## 6 LES LEÇONS DU TEIKEI, Hiroko Amemiya

☞ **Hiroko Amemiya** est anthropologue, maître de conférences à l'Université de Rennes 2, auteur de plusieurs ouvrages :

*Du Teikei aux AMAP. Le renouveau de la vente directe de produits fermiers locaux*, PU Rennes Paru le 03/03/2011

*L'agriculture participative Dynamiques bretonnes de la vente directe* (Broché), PU Rennes Paru le 15/09/2007

Vidéo de la totalité de son intervention en ligne [ici](#).

La naissance de TEIKEI s'explique par la rencontre entre :

- de jeunes mères qui se sont réunies pour assurer des aliments sains pour les enfants
- des producteurs qui veulent faire une agriculture sans pesticide ni engrais chimique

Dix principes de TEIKEI

Le mot TEIKEI est d'origine japonaise. Ce mot exprime l'esprit d'un système de vente directe fondé sur « *le principe d'entraide et de respect mutuel entre producteurs et consommateurs* ».

Esprit de TEIKEI: WA

WA : Cercle (輪) WA : Harmonie (和)

En allant ensemble au-delà de la division consommateur-producteur avec l'esprit de WA, on arrivera à construire une nouvelle communauté soucieuse du bien-être des habitants et de l'environnement.

Esprit de TEIKEI : autonomie et entraide (自立と互助)

TEIKEI: respect mutuel sous un consentement tacite (我慢比べ)

→ interdépendance

AMAP : solidarité entre autonomes 鍛えあう連帯)

→ force fédératrice

→ risque de division

TEIKEI et AMAP

Il ne s'agit pas d'une simple relation d'achat-vente. C'est une initiative des citoyens qui veulent favoriser collectivement une économie locale dont la gestion sera durable et autonome.

- Présenter les groupes japonais de Teikei d'origine à nos jours
- Présenter les travaux de terrain menés dans diverses régions de France
- Proposer des interprétations renouvelées de l'organisation des activités et de la répartition de leurs fruits.

## 7 DÉBAT PARTICIPATIF SUR LA VISION PROSPECTIVE DES AMAP

🌀 Animé Par **Agnès Sinai**, journaliste

Participer à une nouvelle définition de l'agriculture

Forger un outil très clair permettant de défendre le foncier agricole

Continuer à travailler sur le partage des valeurs (Education populaire)

Mutualiser au niveau national

Appliquer une transparence sur le revenu

Appliquer davantage l'esprit du Teïkeï aux amap

Renforcer l'équipe du Miramap

Participer à la campagne « Osons la bio »

Demander les moyens de soutenir un cahier des charges

Travailler sur nos valeurs et nos pratiques

Garantir un système équitable (par péréquation des prix...)

Comment permettre à une autre agriculture de se poser

Inscrire lisiblement le réseau des Amap dans la préservation du droit des agriculteurs à disposer de leurs semences

Garantir l'équité dans les pratiques salariales

Renforcer nos partenariats

Permettre à chacun d'avoir une alimentation saine et de qualité

Développer les agricultures Paysanne et Bio et cesser les débats stériles qui opposent ces deux agricultures



## 8 ATELIER « C'EST QUOI ÊTRE AMAPIEN ? »

✂ Animateurs : **Elisabeth et Roland Carbone** (administrateurs du MIRAMAP)

### 8.1 Quels sont les engagements de base d'un amapien

Discussion dans un premier temps pour distinguer ce qui est du rôle de l'AMAP elle-même et des administrateurs, de ceux de l'amapien.

- Respecter les termes du contrat
- Et donc payer d'avance
- Respecter l'éthique
- Et donc soutenir les producteurs en cas de difficulté (aide à la ferme, accepter d'avoir plus ou moins dans le panier,...)
- Rencontrer et échanger avec les producteurs
- Participer à la vie de l'AMAP (distributions, diverses tâches comme celle de référent,...)
- Participer aux visites chez les producteurs.

### 8.2 D'autres engagements possibles

- Avoir un regard sur le respect de la charte par l'AMAP (par exemple exiger que les producteurs soient présents lors des distributions, que ce soit bien les producteurs les plus proches qui sont privilégiés,...)
- Parler de l'AMAP autour de soi, rechercher des adhérents
- Participer au SPG
- Ecrire des articles dans la feuille de Chou ou même la créer si elle n'existe pas
- Aller aux réunions des réseaux d'AMAP et à celles du MIRAMAP
- Participer à des réunions d'information pour la création de nouvelles AMAP ou carrément parrainer de nouvelles AMAP à proximité, faire de l'essaimage
- Intervenir dans les établissements scolaires
- Animer des événements en lien avec d'autres associations, réseaux ou collectivités
- Participer à des salons bio, tenir des stands dans diverses manifestations (forum des associations,...)
- Participer à la défense de causes comme celle des semences anciennes : signer pétitions, informer son conseil municipal et la communauté de communes et leur demander de voter une motion et de l'envoyer aux élus départementaux, régionaux et nationaux



- Participer aux instances publiques de conseil ou de décision qui influent sur l'agriculture : CDD, PLU,... mais aussi Cercles de l'Europe, Safer (une voix pour les consommateurs par département ou région),...

### 8.3 Comment amener un maximum d'amapiens à s'impliquer ?

#### Comment sensibiliser les amapiens à l'urgence de se mobiliser pour l'avenir de l'humanité ?

- Organiser des réunions d'accueil pour les futurs amapiens, animée par plusieurs référents, qu'ils comprennent bien les enjeux.
- Créer une feuille de Chou dans son AMAP et y insuffler le point de vue des producteurs.
- Inciter fortement les amapiens à participer au SPG, aux visites chez les producteurs.
- Informer les amapiens autour d'autres sujets en lien avec l'environnement et le social : à travers la Feuille de Chou, en projetant un documentaire avec un temps d'échange autour,...

### 8.4 Dégager 3 à 5 propositions concrètes qui pourraient être portées par le MIRAMAP.

- Inciter les AMAP à multiplier les occasions de rencontres producteurs/consommateurs C'est la meilleure des méthodes pour sensibiliser les amapiens aux problèmes de l'agriculture paysanne, pour une compréhension du monde paysan, pour créer des liens.
- Trouver des idées pour faire venir les consommateurs sur les fermes : visites, SPG, ateliers de découverte, coup de main, dégustation, atelier confiture, repas partagés,...
- Favoriser les discussions lors de distributions ; organiser parfois des distributions à la ferme (cela oblige tout le monde à y venir), avoir des dates fixes de travaux à la ferme (tous les 1er samedis du mois par exemple), cela permet à tous de caler son agenda,...
- Créer des liens entre les différentes AMAP d'un producteur (à travers le SPG par exemple)
  - => Faire passer ce message sur les sites des réseaux et du MIRAMAP, en mutualisant les expériences réussies
- Mutualiser les méthodes d'animation à l'essaimage et proposer des outils d'animation
- Et avoir des témoignages des fonctionnements dans les AMAP par exemple sur des idées pour que les amapiens participent à une distribution.
  - => Sur le site du MIRAMAP mettre une page avec les liens vers les pages des sites des réseaux qui permettent de trouver tout cela. (guide de l'essaimage, boîte à outils, etc)
  - => Informer les AMAP de l'existence de cette page



- Permettre aux amapiens de savoir dans quoi ils peuvent s'investir et promouvoir les AMAP, défendre l'AP.  
=> Lister les instances, les causes à défendre,...
- Inciter plus d'amapiens à participer aux réseaux  
=> Comment ?

Où continuer les échanges tout au long de l'année ?

Listes de discussions, forums,.. ? => une réflexion à avoir.

## 8.5 Bilan de l'atelier

Le groupe a particulièrement apprécié les méthodes d'animation participative ; chacun a eu l'impression d'avoir pu s'exprimer et que sa parole a été prise en compte. Impression générale d'avoir retiré quelque chose d'utile de cet atelier, d'avoir dégagé des pistes de travail.



## 9 ATELIER « PAYSAN EN AMAP »

✂ Animateurs : Denis Carel et Pierre Besse, producteurs en AMAP

### 9.1 1ère thématique : Quelles sont les contraintes, les frustrations, les problèmes que vivent les producteurs dans leur partenariat ?

*Quelles sont les difficultés spécifiques du partenariat AMAP ? (Problèmes liés à la production : quantité, diversité... problèmes relationnels...problèmes liés au partage des risques et des aléas de la production...etc.)*

*Inversement, quels sont les principaux mérites des AMAP pour le producteur ?*

- sur le terrain, les mêmes problématiques reviennent souvent, en particulier : une pression importante pour les maraîchers, qui résulte de la difficulté à assurer une gamme diversifiée de légumes, avec des conséquences sur la relation avec les consommateurs. Qu'est-ce que les réseaux peuvent amener pour pallier à ces difficultés ?
- le rôle des réseaux est d'être présents et d'accompagner les AMAP, au moment de leur création, pour expliquer aux consommateurs la situation de leur producteur, et ensuite au moment des réunions de bilan de saison, quand il y a des problèmes. Cette présence est nécessaire en particulier quand la production est faible en quantité du fait d'un manque d'expérience du producteur. Il faut alors expliquer la difficulté pour un débutant d'acquérir suffisamment d'expérience avant de s'installer.
- il y a des maraîchers partout : il faut faire du lien entre les anciens et les nouveaux.
- les réunions inter-paysans au niveau des réseaux sont très utiles. En Ile-de-France, on a deux réunions de producteurs, en hiver.
- il manque au concept d'AMAP la notion de projet : chaque AMAP a un projet qu'elle devrait expliciter. Il y a le projet du producteur, qui fait référence à toutes les dimensions du métier (par exemple un projet d'installation ne se met pas en place en « appuyant sur un bouton » ; besoin de temps). Mais il devrait y avoir aussi un projet commun du groupe et de son paysan, notion plus forte que la juxtaposition du projet du groupe et de celui du paysan. C'est ensemble que le paysan et son groupe peuvent avancer et faire évoluer leurs pratiques, ainsi que leur rôle « politique » dans la société. Si ce projet est clair, l'évaluation se fait alors globalement, par rapport à lui, et pas seulement sur la quantité de produits livrés. Cette notion de projet devrait rentrer dans la charte des AMAP.
- Les AMAP se créent la plupart du temps autour d'un maraîcher. Faut-il partager toute la récolte, vendre la totalité de la production à l'AMAP ? On n'a jamais interdit de vendre ailleurs. Mais certains consommateurs estiment que la solidarité ne peut pas jouer pleinement si le producteur vend ailleurs.



## 9.2 2ème thématique : Quel doit être le rôle des réseaux face aux difficultés des producteurs ?

*Quels sont les aménagements ou les changements qu'il faudrait introduire dans la charte des AMAP ou dans la manière de l'appliquer, pour améliorer la situation des producteurs ?*

*Possibilité de mutualiser la production à plusieurs maraîchers ? Revenir sur l'obligation de présence du producteur à la distribution ? Revenir sur l'obligation de paiement à l'avance ? Quel degré de rigueur doit-on s'imposer dans l'engagement « écologique » ou « bio » concernant les techniques de production ? SGP ou pas ? Si oui, obligatoire pour tous ou seulement pour les non-certifiés ?...etc.)*

- la charte est obsolète sur certains points. Il faut l'adapter, en maintenant l'esprit.
- la présence du producteur aux distributions est indispensable, pour garantir un minimum de possibilité d'échange et de connaissance mutuelle.
- pour les éleveurs qui n'ont pas suffisamment de terres pour assurer l'autonomie alimentaire de leur élevage, le passage en bio n'est pas toujours envisageable, parce que trouver du grain bio sur le marché est parfois très difficile. Le SPG peut-être une alternative à la certification officielle.
- la grande faveur qu'on a en AMAP est toute dans la relation avec les consommateurs. La transparence est indispensable, si elle est là la certification devient inutile. « Comme maraîcher, j'ai parfois échangé des produits avec des collègues, les amapiens étaient au courant, ça ne pose aucun problème. » La rencontre avec les consommateurs est une grande richesse, on peut les aider à évoluer dans leur manière de concevoir l'alimentation. Ce dialogue est un des grands enjeux des AMAP, au-delà des questions de commerce et d'environnement.
- par rapport à la bio : moi, je viens du conventionnel. On sort d'un schéma qui est ce qu'il est, c'est grâce aux consommateurs qu'on a pu passer en bio. C'est une fierté d'arriver à une production assez régulière d'année en année en arboriculture. Mais ça reste plus compliqué que pour les maraîchers. La production de pommes peut varier de 1 à 2 selon les années : comment on fait ? On donne ? On partage entre AMAP, On accumule les bonnes années pour supporter les mauvaises ?
- Il faut laisser de la souplesse aux groupes. Le point de la charte « une AMAP = un producteur » est obsolète.
- l'AMAP c'est un groupe de consommateurs avec un ou plusieurs producteurs.
- c'est grâce à l'AMAP que j'ai pu diversifier ma production de fruits, mais maintenant les gens ne jouent plus le jeu, les AMAP me prennent certaines variétés, et ils prennent le reste de la gamme à d'autres.
- on a réuni des producteurs et des gens des quartiers Nord de Marseille, des familles musulmanes qui disaient : de l'agneau Hallal et bio en AMAP, on est d'accord. Les éleveurs ont banni l'ivermectine, ils ont adopté des règles plus sévères que le label AB.



### 9.3 3ème thématique : Quels sont les besoins de formation spécifique ou d'accompagnement technique pour les producteurs en AMAP ?

*Sous quelles formes ces besoins peuvent-ils être satisfaits ? Quel peut-être le rôle des réseaux d'AMAP dans ce domaine ?*

- problème de l'accès au foncier : les producteurs sont un peu seuls.
- en Nord Pas de Calais, on se soutient mutuellement entre producteurs. On a des rencontres annuelles, on échange sur nos pratiques. On a constaté aussi un besoin en matériel spécifique (pour le désherbage thermique par exemple) Nous suivrons avec le GABNOR, le GAB Bio Centre qui se propose de centraliser puis vulgariser les plans de matériels adaptés au maraîchage.
- en Ile de France, il y a des producteurs qui participent à des formations où on peut apprendre à fabriquer ses outils ; celles-ci se déroulent dans le Jura, et sans doute ailleurs.
- en élevage, il y a des besoins spécifiques, par exemple pour la planification de la production et de l'abattage.
- quand on donne un tuteur aux nouveaux producteurs, qu'est-ce qui se passe quand le nouveau ne consulte pas son parrain ?
- en Alsace, on a mis en place une formation sur 6 jours, avec 3 axes : 1qu'est-ce que l'AMAP, la charte, etc. 2la vente directe en paniers, le prix, etc. 3communication et relationnel. On a passé des partenariats avec l'ADEAR et les centres de formation agricoles.
- en Ile de France, on s'est posé la même question. On a constaté que des jeunes démarrent en AMAP sans savoir ce que c'est, et après il y a des problèmes.
- ce qui est important c'est de mettre les agriculteurs ensemble, on arrive à diagnostiquer les problèmes, et à apporter des remèdes avant le démarrage de l'AMAP.
- foncier, formation : il ne faut pas faire trop d'assistantat, le candidat doit faire son propre chemin.
- aujourd'hui, les projets d'installation sont en bio pour 20 à 30 %. La vente directe et les paniers sont de plus en plus fréquents dans les projets.
- paysan en AMAP : un nouveau métier ? Non, on est déjà paysans. L'AMAP c'est un savoir-être, mais le paysan doit rester responsable de sa carrière.
- beaucoup de choses se mettent en place, il nous faut des outils de communication entre nous.
- il faut repérer les initiatives pour les partager. Cet atelier est la première réunion nationale de producteurs en AMAP. Est-ce qu'on met en place un atelier Producteurs permanent ?
- on installe des gens qui n'ont pas les compétences, ça part en vrille et ça pose un problème aux réseaux.
- là où il y a des ADEAR ou d'autres structures on peut diriger les candidats à l'installation vers ces structures.
- il faut poser un diagnostic sur la viabilité des projets.



- en Alsace, on est en partenariat avec les CFPPA pour monter des systèmes de pépinière pendant la formation.
- Dans le réseau Cocagne, on estime que « encadrant maraîcher », c'est un nouveau métier. Il nous faut réfléchir à l'agriculture que nous voulons. Ça n'est pas à l'administration de décider quel doit être l'agriculteur de demain. Ça n'est plus l'affaire des paysans seuls.
- Il n'y a rien de parfait. Parfois on reçoit des jeunes dont on se rend compte qu'ils ne sont pas prêts. Est-ce qu'on a le temps, la disponibilité pour faire du tutorat ?
- En Provence, le réseau mobilise des financements pour l'accompagnement, pour les déplacements des « tuteurs ». La première année, on prévoit 3 visites minimum du tuteur.
- Dans mon cas (isolement géographique, choix techniques originaux), il m'est impossible de trouver un tuteur. L'ADEAR ne dispose pas de références techniques correspondant à mon cas. Le groupe de l'AMAP a soutenu mon projet.
- On peut résoudre les problèmes par une formation (par exemple dans les MFR, les CFPPA, etc.), former les gens à la vie de réseau, pas seulement à la technique. Ça préviendrait les problèmes.
- En Auvergne, il n'y a pas de réseau. C'est presque du chacun pour soi. J'ai travaillé 25 ans en ADASEA : il faut toujours assumer une part d'aléas dans l'installation. A la base, s'installer c'est irrationnel. Concernant le parrainage, si des financements extérieurs pour rémunérer les tuteurs peuvent être trouvés, ça peut apporter une solution au problème de la disponibilité.
- Il faudrait surtout que les jeunes puissent avoir pratiqué suffisamment avant de s'installer.
- Les germoirs et couveuses d'activités peuvent être une solution.
- Il faut aussi prendre en compte les « germoirs » spontanés, les paysans qui prêtent un peu de terre à des jeunes pour faire leur première saison, sans aucun statut particulier et sans qu'une structure soit nécessaire.
- Il nous faut faire une liste des initiatives de parrainage et d'accompagnement.

## 9.4 Reprise de la discussion sur la charte :

- 2 points posent particulièrement problème : le point 11 – un groupe de consommateurs, un producteur – et le point 3 : pas d'engrais chimiques, pas de pesticides. Sur ce point, jusqu'à maintenant on a été inclusifs, il faudrait commencer à être exclusifs.
- oui mais la charte dit aussi (art.5.5) : « [les réseaux] et les consommateurs peuvent aider un agriculteur à faire évoluer son exploitation vers un mode de production respectueux de la nature et de l'environnement », ce qui signifie que dès le début, la porte restait ouverte à des producteurs pas complètement « en bio ».
- le cas des éleveurs en AMAP qui ne sont pas autonomes en aliments et doivent s'approvisionner parfois avec des aliments non bio n'est pas un cas isolé.
- si on met en place des systèmes de défiance la confiance va se perdre. La relation de confiance est primordiale. Dans notre réseau, on accueille des paysans non bio, et on leur demande de passer en bio certifiée dans les 5 ans. Le système doit rester humain. Si le délai de 5 ans ne suffit pas, et si c'est justifié, on peut le prolonger.

- la bio certifiée n'est pas une obligation dans notre réseau. On dit : l'article 3 est une obligation, pas une option. Il y a ceux qui ne peuvent pas passer en bio, et ceux qui ne veulent pas. Le SPG permet de définir un périmètre plus souple que le cahier des charges AB. Les consommateurs, même les plus avertis, sont très sensibles à l'article 3.
- il y a aussi le cas des éleveurs qui ne peuvent avoir le label AB parce qu'ils ne peuvent obtenir de baux sur leurs parcours, alors même qu'ils respectent les critères « bio ».
- la charte prévoit une évaluation interne périodique des AMAP, elle ne charge pas les réseaux d'un rôle de garantie. Plutôt que d'exiger des labels ou de mettre en place des systèmes de garantie, les réseaux doivent soigner particulièrement la phase de création d'AMAP, l'accueil des nouveaux producteurs et leur offrir un appui suffisant de la part des anciens. Et ils doivent mettre à disposition des AMAP des médiateurs en cas de problème ou de conflit. Les paysans n'ont pas besoin de carotte ni de bâton pour avancer, ni d'une pression de la part des réseaux. Ils ont beaucoup de bonnes raisons de refuser le label AB. Jusqu'à maintenant, les AMAP se sont développées très vite et très bien sans appareil de garantie, les vrais problèmes sont rares et peuvent être traité au cas par cas. Il faut laisser aux consommateurs et aux producteurs l'entière responsabilité de donner ou non leur confiance à leur partenaire, et les inciter à se connaître suffisamment pour se déterminer. Les systèmes de garantie risquent d'être contre-productifs.
- il faudrait insister sur la notion de projet : le projet du paysan et celui du groupe de consommateurs. Comment passer de l'individuel au collectif.

## 9.5 Propositions de l'atelier au Miramap :

Les participants soulignent que cet atelier est la première rencontre nationale de producteurs en AMAP. Ils tiennent à témoigner unanimement que, si les AMAP soulèvent des questions et posent des problèmes sur lesquels il est bon de s'interroger, elles sont avant tout une grande chance pour les producteurs et pour l'agriculture paysanne.

Les participants souhaitent que soit créé au sein du Miramap un groupe de travail « producteurs » permanent, pour pouvoir échanger des informations sur les initiatives régionales en cours, pour pouvoir poursuivre les débats sur les thèmes qui ne font pas unanimité, pour pouvoir apporter au Miramap leur contribution en tant que producteurs.

Ils souhaitent que ces rencontres entre producteurs se reproduisent au sein du Miramap. Ils souhaitent disposer d'un outil de communication propre, sous la forme initiale d'une liste de discussion ouverte à tous les producteurs du Miramap.

Par exemple, un des points qui fait débat tourne autour de l'interprétation de l'article 3 de la charte (une production exempte de pesticides et produits chimiques de synthèse). Nul ne remet en cause cette exigence, mais des divergences apparaissent sur ses modalités d'interprétation et d'application. Doit-on aller vers de la bio ou non, SGP ou non, évaluation ou confiance partagée, etc ?



## 10 ATELIER « RÉSEAUX ET TERRITOIRES »

☞ Animateurs : **Claire Tauty** (FAMAPP) et **Jérôme Dehondt** (producteur en installation)

### 10.1 Utilité des réseaux

- L'existence du réseau favorise l'essaimage
- Les réseaux existent à différents niveaux du local à l'international : Les messages qu'ils portent sont adaptés aux objectifs qu'ils visent, à l'occasion d'évènements, de forums, vers des instances, institutions, collectifs, plateformes, .....
- Ils permettent de partager des outils et des ressources (Exemple Système de Garantie Participative SGP)

Ils permettent de nouer des partenariats à différents niveaux dans les domaines de :

- Economie sociale et solidaire
- Agricultures alternatives et formations agricoles
- Education populaire

Ce sont des interlocuteurs pertinents des collectivités locales à l'occasion de :

- processus de décision relatifs à l'aménagement du territoire (SCOT, PLU)
- politique d'accompagnement à l'installation des paysans
- programmes en faveur d'une alimentation saine et locale

Les réseaux ont été créés à l'issue de processus différents

Portage par des acteurs pré existants aux AMAP (ex les CIVAM en Aquitaine)

Portage par les premières AMAP du territoire ( incluant groupe amapiens et producteurs)

### 10.2 Valeurs fortes dans les réseaux

- La rencontre à la fois des AMAP, des paysans notamment entre eux.
- Les fêtes
- La problématique des moyens
- Bénévoles/Salariés
- Equilibre nécessaire entre la mobilisation des bénévoles et le juste rôle des salariés
- Un emploi salarié est un cap à passer
- Une étape intermédiaire passer par des stagiaires
- Financement pérenne des emplois des salariés
- Financements
- Etre structuré est une condition nécessaire pour obtenir des financements par les collectivités territoriales

- Risque de baisse des montants
- Exigences parfois contraignantes

Recours à des dispositifs comme le DLA (Dispositif Local d'Accompagnement)

Peuvent être partagés avec des partenaires (ex Formation)

Organisation d'évènements peut être propice à des financements

### 10.3 Propositions

1- Renforcer le travail d'éducation populaire au sein des AMAP :

- Mutualisation ou création d'outils.
- Auto-formation
- Mieux identifier les occasions d'apprentissage pour avoir plus de militants formés

2 - Les AMAP ou les inter AMAP ou les réseaux locaux ont un rôle à jouer sur leur territoire. Il existe des expériences de cette nature peu ou pas connues. Il faut les faire connaître pour encourager d'autres initiatives.

3 - Relations entre une AMAP et son réseau. Il faut expliciter les bénéfices mutuels obtenus et les engagements nécessaires. Cette mise à plat clarifiera l'intérêt de la mise en réseau

4 - Besoin d'une sorte de cartographie croisant ressources et acteurs . Expliciter les sigles et acronymes : un intérêt est de repérer les partenaires potentiels qui pré existent au niveau d'un territoire pour développer des synergies.



## 11 ATELIER « FINANCES SOLIDAIRES »

✂ Animatrices : **Astrid Bouchedor** (MIRAMAP) et **Agnès Sinaï** (Journaliste)

### 11.1 Tour de table : partage d'expériences de finances solidaires vécues en AMAP

A partir de l'exemple des Cigales, de la Nef, de Terre de Liens présentés par plusieurs participants, le groupe cerne mieux les enjeux de l'atelier. Par finance solidaire, on entend que l'argent ne doit plus être considéré comme une fin en soi mais bien comme un outil à mettre au service de projets citoyens, à forte plus value sociale et environnementale.

Il y a eu un consensus au sein du groupe pour reconnaître que la question de l'accès au foncier est primordiale et prioritaire dans de nombreuses régions. Nous avons donc évoqué de possibles moyens d'actions :

Favoriser l'acquisition de foncier : participer aux SCOT (via France Nature Environnement ...), se mobiliser quand il y a modification d'un PLU ...

Travailler en partenariat : élus, citoyens et producteurs pour défendre une souveraineté alimentaire locale

Soutenir l'action de Terre de Liens en formant les amapiens (ex idée en IdF de formations communes au réseau des AMAP et à Terre de Liens)

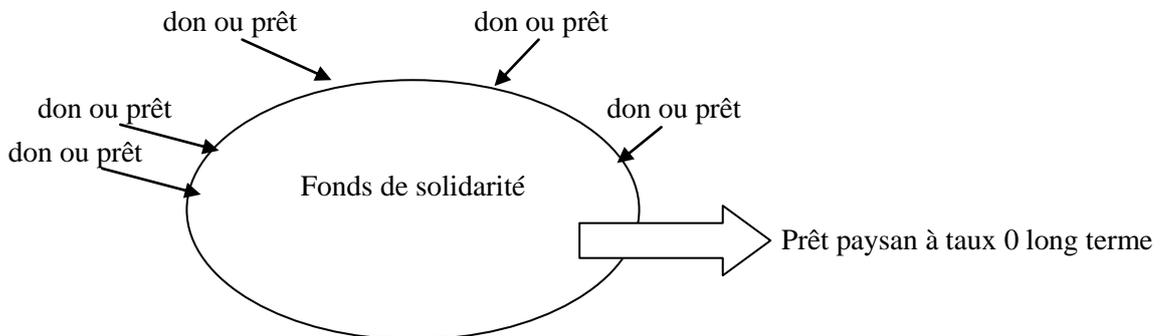
Ensuite, le témoignage de Laurent sensibilise le groupe de façon concrète aux besoins de financements solidaires pour les paysans en AMAP. Suite à un aléa climatique, Laurent, éleveur, s'est retrouvé dans l'obligation d'acheter le fourrage qu'il produisait les années précédentes. Or il n'avait pas la trésorerie nécessaire pour répondre à ce besoin, il n'avait pas non plus accès à un prêt bancaire ... Il s'est donc vu dans l'obligation de faire appel à la solidarité de ses amapiens. Laurent a trouvé cette situation difficile et inconfortable, il aurait préféré qu'il y ait un intermédiaire (bancaire ou autre) pour protéger sa relation avec ses amapiens.

Quels outils de finance solidaire peuvent répondre aux besoins spécifiques des paysans en AMAP, tout en s'appuyant sur la relation partenariale déjà en place entre les amapiens et les producteurs ?



## 11.2 Propositions du groupe

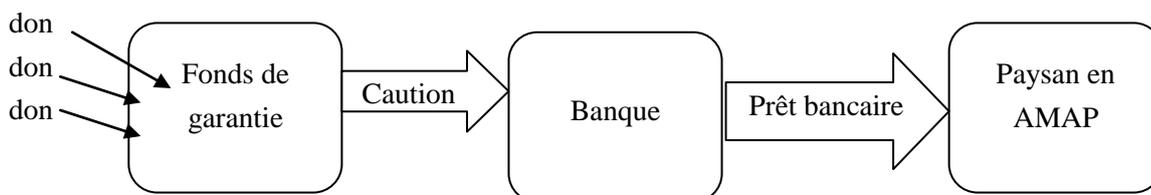
### 11.2.1 Développer un fonds de solidarité



Les questions qui ont été soulevées / les idées à creuser / valider en lien avec les Régions :

- Quelle échelle de pertinence : un fonds national pour un soutien local ? ou des fonds régionaux ?
- Quelle organisation de la collecte : au niveau local pour un fonds national ou régional ?
- Quelles modalités vis-à-vis des paysans ? des dons ou des prêts (quel taux ?)?
- Quelles modalités de sélection des projets :
- une sélection locale pour favoriser l'accompagnement en parallèle du prêt financier ?
- Comment déterminer les personnes éligibles au fonds de solidarité ? Quels critères : aléa climatique, accident santé, accident de la vie, caractère urgent ... ?

### 11.2.2 Soutenir le fonds de garantie MIRAMAP



La collecte de dons pour alimenter un fonds de garantie national a été lancée par le MIRAMAP à l'automne 2010. Pour l'instant, elle n'a pas encore permis la création d'un fonds de garantie propre aux paysans en AMAP. Mais le partenariat avec France Active et La Nef permet déjà de mobiliser des fonds de garantie existants.

Pour favoriser une meilleure diffusion de l'information sur l'existence de ce fonds (et de la collecte en cours) auprès des amapiens et des paysans en AMAP, il faut multiplier les formations, les ciné-débat en région ... Il faut également explorer la possibilité pour les collectivités territoriales d'abonder directement le fonds de garantie.

Ce fonds de garantie permet de garantir des prêts pour des investissements matériels de 10 000€ à 60 000€.

La collecte est organisée à l'échelle nationale, les projets soutenus sont instruits et accompagnés localement. (Plus d'infos sur le fonds de garantie : <http://miramap.org/-Agir-pour-une-agriculture-.html> )

### 11.2.3 *Organiser la collecte*

Faire en sorte que chaque amapien donne de façon automatique 1€ / an pour abonder le fonds de solidarité et/ou fonds de garantie.

Suggérer également aux AMAP de donner leurs « résidus » de cotisations pour alimenter ces fonds.

Il faut être vigilant à ne pas perdre le lien fort entre producteur et amapien, à savoir organiser une collecte autour d'un projet paysan.

### 11.2.4 *Renforcer les partenariats avec les autres acteurs de la finance solidaire*

Encore une fois, Terre de Liens a été cité comme un partenaire naturel, et prioritaire pour les AMAP.

Le MIRAMAP va également organiser un séminaire à Lyon le **mardi 27 mars 2012** sur la thématique «finances solidaires au service de l'agriculture paysanne et biologique ». Ce séminaire aura une envergure nationale et marquera une volonté de fédérer les multiples initiatives de finances solidaires au service d'une agriculture alternative, à savoir paysanne, biologique, citoyenne et solidaire.

Ses objectifs principaux seront de :

- Partager un constat : les limites du système financier actuel pour le développement d'une agriculture alternative ; en quoi les fermes en agriculture alternative sont-elles atypiques ? sur quelles bases construire un nouveau modèle ?
- Identifier les initiatives de rapprochement entre finances solidaires et agriculture alternative.
- Identifier les complémentarités, les différences et les limites de ces initiatives.
- Alimenter la réflexion pour fédérer ces initiatives et co-construire de nouveaux outils de finances solidaires, répondant aux besoins réels des porteurs de projets.
- Interpeller les candidats aux élections présidentielles 2012.

Le Comité d'organisation envisagé et souhaité est composé de:

France Active, La Nef, Fondation Macif, Terre de Liens, Cigales / Garrigue, FADEAR, FNAB, Inter-AFOG, Région RA (DADR), CRESS RA, Les Amis de la Terre, FinanSol, La Revue Durable.

N.B. Le groupe a tenu à noter son regret de ne pas avoir pu évoquer lors de la 2<sup>ème</sup> Rencontre Nationale des AMAP la question de l'accessibilité des AMAP pour tous (panier solidaire) dans un quelconque atelier.



## 12 ATELIER « QUESTIONS JURIDIQUES »

✂ Animateurs : **Alima El Bajnoui** (B.A BALEX) et **Gaëtan Vallée** (ancien coordinateur d'Alliance Provence)

**Objectifs de l'atelier** : échanger sur les pratiques juridiques dans les différentes AMAP et réseaux, puis définir une stratégie commune nationale sur les questions juridiques qui concernent les AMAP pour envisager les moyens d'y répondre.

### 12.1 Echanges

#### 12.1.1 'Sur la vente en AMAP

Les AMAP créent les conditions d'une vente directe, il n'y a donc pas d'intermédiaire entre consomm'acteurs et producteurs, que le groupe de consomm'acteurs se soit déclaré en association loi 1901, ou qu'il soit une simple association de fait.

Le système mis en place par les AMAP ne s'apparente pas à la « vente au déballage » (contractualisation, pré-financement, solidarité avec les paysans). Les AMAP peuvent néanmoins pratiquer légalement de la « vente au déballage » sur autorisation communale ou préfectorale (hors vente des produits du paysan sur sa propre ferme).

L'occupation du domaine public est possible, sur demande d'autorisation à la commune. Néanmoins, les élus locaux ont un droit de refus (choix politique, pression des commerçants locaux...). Les preuves (contrats, feuilles de présence, paiement à l'avance) montrant qu'en AMAP la vente est privée et faite à l'avance (réservée à ses adhérents) protègent l'AMAP d'accusation de vente au déballage sans autorisation.

#### 12.1.2 Sur les responsabilités (des référents, des producteurs,...) :

Le producteur est responsable de son activité, le groupe de consomm'acteurs en AMAP s'assure que le producteur est au courant de ses responsabilités (peut demander attestation DDPP, MSA, certification, responsabilité civile : mais dans un rapport de confiance et non de défiance).

Pour se protéger des obligations sanitaires liées aux magasins de producteurs (lieux de distribution de produits fermiers) : nous sommes sur un lieu de livraison (terme à préférer plutôt que « lieu de distribution »). Les référents consomm'acteurs n'ont donc aucune responsabilité sanitaire vis-à-vis de la qualité des produits (aucun stockage, ni achat, ni conservation des produits ne doivent être fait par l'AMAP).

Achat – revente : il est toléré pour le producteur selon le cadre fiscal (forfait = interdit / réel = limité = 30% CA ou 50 000€) ; quand à la Charte des AMAP, elle précise que ce n'est possible qu'en toute transparence.



### 12.1.3 † Concernant les pratiques des AMAP :

« L'AMAP association déclarée ou association de fait » : les 2 sont possible, par contre l'absence d'association déclarée empêche la mise en place d'assurance en responsabilité civile collective ; ce sont alors les seules assurances individuelles des personnes qui sont en jeu. De plus, la déclaration en préfecture de l'association permet au collectif d'exister auprès des tiers et notamment des collectivités pour agir...

Assurances : les réseaux des AMAP peuvent les mettre en place collectivement / adhésions des AMAP. Asso – (ou individu si non loi 1901 ou non affilié à un réseau –responsable des accidents dus à des tiers non identifiables (ex : un amapien dérape dans la boue et subit un arrêt maladie).

Le contrat : bipartite (droit commercial), tripartite (droit civil : animer 1 charte, communication, organisation). Cf. kit juridique d'Alliance Provence : pas « contrat type », mais document pédagogique = des choix qui impliquent des obligations ou nous y soustraient. Doit en particulier prévoir l'engagement de solidarité vis-à-vis des paysans)

### 12.1.4 † Concernant la marque AMAP :

Droit de la consommation et protection de la marque : la charte des AMAP a été initiée par les premiers amapiens et paysans en AMAP qui souhaitaient des garanties devant le développement rapide du concept. Pour se préserver d'une potentielle publicité mensongère, Alliance Provence a déposé en 2003, puis 2008, le terme AMAP à l'INPI : l'usage du terme AMAP est conditionné au respect de la Charte. Le dépôt de marque AMAP ne protège pas, mais est l'outil qui permet de protéger. Des conventions ont été signées avec les réseaux régionaux d'AMAP pour cadrer l'usage du terme AMAP. Il y a un enjeu fort de veille collective, par l'ensemble du mouvement des AMAP, sur les usages du terme AMAP (et les abus).

Des liens commerciaux avec le terme AMAP existent (par ex. vente du terme AMAP par google). On a les moyens d'agir en justice (constat d'huissier), mais Google a les moyens de nous faire patienter.

L'action pédagogique et la résolution amiable des conflits (documents, autoformation, comme CAJ en Rhône-Alpes, formation avec des juristes adhérents des réseaux...) sont des préalables à toute action en justice. Un bon conflit juridique est celui qui ne va jamais jusqu'au procès !



## 12.2 Projets, pistes d'action

- Reconnaissance d'intérêt général : Objectif, démarche en cours, portée par le Miramap.
- Transfert de la marque simple à marque collective (tout le monde en serait responsable et pas une structure pyramidale)
- Redéposer la marque en 2013
- Recenser, mutualiser et synthétiser tous les outils et interrogations en Région pour faire un document pédagogique sous forme de fiches.
- Réaliser des animations sur le thème juridique en région (responsabilité locale, pas Miramap), avec ressources locales.
- Que les personnes qui le souhaitent rejoignent la « liste de discussion juridique ».
- Faire le tri entre droit civil, commercial, fiscal...

## 12.3 Interventions de la salle

Bénéfices secondaires de la défense de la marque (Brigitte, Provence) = reconnaissance politique (on est une alternative), faire bouger la vie interne des AMAP et réseaux (SPG, discussions), responsabilisation nationale (discussion avec la DIRECT, donc accompagnement pour entrer... ou sortir du système).

Reconnaissance d'intérêt général (Léo, Rhône-Alpes) : retoqué 2 fois, on va en justice avec des avocats ! Le refus est dû au fait que l'agriculture durable et paysanne ne sont pas reconnues d'intérêt général ! On mène cette action pour faire évoluer le cadre fiscal, c'est politique (nous avons le soutien de Colibris, des Amis de la Terre, d'Attac, de la FNCIVAM, de Nature et Progrès de la FNAB).

Marque collective (Léo) : Les AMAP sont au centre de la responsabilité de la charte des AMAP. Elles sont seules à devoir mettre en place des actions pour respecter la charte des AMAP. Le réseau n'est qu'un accompagnateur, pas pour faire respecter, mais pour créer des outils, animer la réflexion.

Contrat d'assurance de toutes les AMAP de France ? Roland CARBONE (Limousin) répond. Des réseaux régionaux plus petits ont des formules d'assurance collective avec leurs adhésions. Les prix et contenus sont très différents. Cela reste à faire pour les réseaux régionaux et AMAP individuelles qui n'en ont pas.



# 13 ATELIER « LA CHARTE DES AMAP : INTERPRÉTATION, PRATIQUES ET ÉTHIQUE »

✂ Animateurs : **Marc Alphanéry** (MIRAMAP) et **Fabienne Caillot** (Alliance PEC Rhône Alpes)

## 13.1 Problématique

Comment interpréter la charte des AMAP ?

C'est une question récurrente à laquelle nous tenterons de répondre dans cet atelier. Deux exemples : Une AMAP par producteur et par groupe local de consommateurs, La solidarité des consommateurs avec le producteur dans les aléas de la production. Comment interpréter ces deux principes ?

La charte des AMAP doit-elle évoluer ?

Écrit en 2003 et très centré sur les AMAP légumes, elle n'aborde pas certains points essentiels qui nous tiennent à cœur : la question des OGM, la question des traitements utilisés pour les animaux...

Comment garantir l'éthique des AMAP ?

La référence à la charte des AMAP et la confiance entre paysans et consommateurs sont-elles suffisantes au respect de l'éthique des AMAP ? Comment fonctionnent les différentes AMAP ? Qu'en est-il des systèmes participatifs de garantie ?

## 13.2 Déroulement de l'atelier

L'atelier s'est déroulé en trois temps : on pose la problématique, on réalise l'état des lieux et on formule des propositions qui seront soumises à discussion dans la plénière du dimanche.

Tour de table 10 mn

Problématiques liées à la charte des AMAP : présentation et discussion – 20 mn

État des lieux en petits groupes : dans les différentes régions représentées, quelles sont les pratiques liées à la charte des AMAP (au travers de 5 questions) – 40 mn

Propositions : au vu des nécessaires adaptations que peut-on proposer pour mieux accompagner la charte des AMAP face à la diversité des pratiques – 40 mn

## 13.3 Introduction de l'atelier

Les problématiques liées à la charte ont été exposées par Marc Alphanéry (qui avait participé à sa rédaction en 2003). Le groupe a souligné la difficulté d'interprétation de certains points et le besoin de mieux définir le rôle de la charte (« bible », document de référence, application obligatoire ?).

Les participants venant de PACA ont expliqué qu'ils avaient déjà travaillé auparavant sur ce thème le 11 novembre 2011 et qu'un compte-rendu avait été rédigé afin de proposer certaines interprétations et/ou modifications sur certains points de la charte. L'objectif de l'atelier étant d'enrichir les propositions à partir des différentes pratiques des territoires, ce n'a pas été distribué.

## 13.4 Etat des lieux des pratiques :

Le groupe s'est réparti en 4 petits groupes pour réfléchir sur les questions qui suivent, le résultat de leur travail est le suivant (les chiffres entre parenthèse représentent le nombre de réponses dans ce sens).

A partir de mon expérience, chez moi...

Sur quelles expériences se base-t-on lors de la création d'AMAP ?

Expériences des bénévoles, salariés +/- cadré (4)  
Expérience des Vuillon  
Auto-expérience des AMAP  
Essaimage des voisins (2)  
Expérience de paysans (2)  
// de binôme paysan/amapien (2)  
Une collectivité, initiatrice  
Une association / groupe d'amis appuyé par un réseau ou « en sauvagement » (2)  
Internet / Presse (2)  
AMAP étudiante ou comité d'entreprise  
Différentes étapes d'essaimage : rencontres, réunions... voire guide d'essaimage  
Distribution de la charte

Comment la charte est-elle diffusée / discutée ?  
Est-elle signée ?

Diffusion  
Lors 1<sup>er</sup> contrat ou à la création de l'AMAP  
Annexée à l'adhésion / au contrat  
Référence (renvoi sur site internet) dans les documents de référence  
Via la réunion d'accueil des nouveaux voire dans un livret d'accueil  
Donnée avec le Règlement Intérieur (RI) ou les statuts associatifs  
Discussion  
Certaines AMAP créent leur propre charte (2)  
Lors des Conseils d'Administrations et AG  
Signature  
Par tous les amapiens ou certains refusent clairement (2), voire le groupe AMAP tout entier  
Cas où elle est respecté mais pas signée (2)

Comment sont discutés les points qui ne font pas l'unanimité ?

Par des réunions ponctuelles en CA, voire application de modifications dans le RI  
Réunion tous les 2 mois avec CA / adhérents et paysans  
Discussion en AG



Quelle appropriation / adaptation de la charte ? Quels points et dans quel sens ?

Comment le réseau garantit-il l'éthique de cette charte ?

N°3 (3) : acceptation AB / presque AB ou non AB vs souhait d'une certification vs autoriser 2 ans pour être AB  
N°10 : redéfinir la proximité  
N°11 (2)  
Dans les 18 points il manque « présence du paysan » mais c'est dans la charte  
N°13 et 8 : plus de clarté dans les actes d'achat-revente et de transparence  
N°14 : peu appliqué  
N°17 : pas assez de bénévolat, notamment sur les référents paysans  
N°6 : pas assez de liens avec les partenaires agricoles

Lors de l'accompagnement, explication claire de l'AMAP : si OK, on y va, sinon c'est un système panier mais pas AMAP  
Cas d'exclusion de paysan (suite à dérive) : par l'AMAP ou « envoyé au réseau »  
Via réunion d'antenne locale + outil Système Participatif de Garantie (problème, ce n'est pas une garantie à 100%, quels moyens (humains, compétences, salariés, bénévoles...) / quel suivi et quelle garantie sur la transparence ?

### 13.5 Propositions :

L'énumération ci-dessous représente la prise de note sur paper board lors de l'atelier. Les points ont été ensuite classés dans un ordre chronologique par rapport à la décision finale (prise lors de la séance plénière du dimanche 4 décembre) et décrite en fin.

- Utilisation de la charte actuelle jusqu'à aboutissement d'un travail d'interprétation
- Réaliser un document d'interprétation de la charte avec : interprétation pour certains points voire réécriture pour certains autres points (2). Objectif : « lecture commentée » permettant à chaque région de s'adapter.
- Utiliser le compte-rendu de la réunion d'Alliance Provence sur l'interprétation de la charte pour faire des propositions d'interprétation et de réécriture

1<sup>ère</sup> étape : Alliance Provence envoie la synthèse + le compte-rendu entier à l'ensemble : des réseaux régionaux, des AMAP indépendantes et des membres présents à l'atelier

- Faire un groupe de travail avec un représentant par groupe local qui restitue les discussions de la base au niveau national
- Se donner une date butoir = la prochaine rencontre nationale (généralement tous les 2 ans)

MIRAMAP (*ndlr : mais qui ?*) demande à chaque région de proposer une relecture et, à la prochaine rencontre nationale, capitalisation des différentes propositions

Problèmes de moyens financiers pour effectuer ce travail de réflexion à grande échelle. Proposition de financement FEADER. Risques que les régions hors réseaux aient du mal à suivre...

- Produire un document de synthèse suite au travail à la base des territoires
- Validation de la modification du document de référence en Assemblée Générales Extra-ordinaire d'Alliance Provence

Souhait d'un audit, de la définition d'une méthodologie (2) pourquoi pas proposer à Hiroko Amemiya (qui est venue présenter les Teikei)

Qu'une région pilote ce travail

Adopter un socle obligatoire, par exemple rendre obligatoire le point n°3 pour l'accès du paysan à l'AMAP

Lever les ambiguïtés sur les points qui semblent faire unanimité comme le n°11... mais certains n'estime pas qu'il fasse l'unanimité !

Proposition d'accepter l'interprétation du point n°11 (Cf. CR réunion charte d'Alliance Provence du 11.11.2011)

... ce qui donne, en décision (suite de l'atelier + de la séance plénière du dimanche) :

- Utilisation de la charte existante jusqu'à l'aboutissement du travail
- **Alliance Provence envoie le compte-rendu et le document de synthèse** de la réunion du 11 novembre 2011 à l'ensemble des réseaux et des AMAP indépendantes identifiées afin de proposer une réflexion visant à produire un document d'interprétation de la charte (interprétation de certains points et/ou réécriture de certains autres) sur chaque territoire
- **Les réseaux ou groupes d'AMAP s'emparent de ce travail en fonction de leurs moyens** et portent le fruit de leur réflexion à la prochaine rencontre nationale. Nous n'avons identifié personne pour centraliser tous ces travaux ! Bien acter la méthodologie suivie pour proposer les discussions !
- La prochaine rencontre nationale (2013) permettra d'aboutir à une synthèse que le MIRAMAP proposera à Alliance Provence. Bilan intermédiaire avec l'Assemblée Générale du MIRAMAP en 2012.
- Alliance Provence, propriétaire de la marque déposée avec la charte, sera invitée par l'ensemble des réseaux et le MIRAMAP à valider ce nouveau document par une Assemblée Générales Extra-ordinaire



## 14 SÉANCE PLÉNIÈRE ; FONCTIONNEMENT DU MIRAMAP

C'était le point prévu dans le programme, mais on a beaucoup débattu suite aux présentations du travail de chaque atelier. Nous essaierons donc de faire ci-dessous la synthèse de ces différents travaux relatés dans le détail ci-dessus.

Du constat fait dans les ateliers du Samedi matin, il ressort que depuis 10 ans les AMAP se sont développées considérablement, avec une grande diversité, et aux contrats maraîchers se sont rajoutés des AMAP d'autres produits alimentaires. AMAP ou contrats ? Ce point 11 de la charte, exigeant une AMAP par producteur pour chaque groupe local de consommateurs, nécessitant au moins une lecture commentée et une formulation plus explicite, comme l'a souligné l'atelier sur la charte.

Les contrats bipartites en deux exemplaires pour chaque partenariat entre un producteur et un consommateur en AMAP, entraînent pour les militants en charge des associations, un travail administratif important.

L'éthique, n'est pas facile à garantir : la récupération du terme AMAP pour des systèmes qui n'en sont pas, le constat d'écarts aussi bien de la part de certains amapiens, que de quelques producteurs pas vraiment transparents sur leurs pratiques, appelle la construction et la mise à disposition d'outils communs pour les réseaux et les AMAP.

Le système participatif de garantie (SPG ou SGP) est expérimenté dans quelques territoires, mais l'expérimentation n'est pas généralisée ; ses concepts ne sont pas assimilés par tous ; il y a parfois des réticences à concilier confiance et contrôle. Pourtant, développer du lien, de la compréhension et la convergence des valeurs entre le monde paysan et les citoyens consommateurs est une nécessité pour que notre mouvement se développe de manière harmonieuse.

Ce développement devra se faire en lien avec les associations locales, régionales et nationales de l'économie sociale et solidaire (ESS), avec les mouvements qui défendent le principe de la souveraineté alimentaire des peuples. Les luttes pour le droit à une ceinture verte des agglomérations urbaines, et pour un revenu décent des éleveurs et agriculteurs vivriers sont une priorité. L'accès des personnes à faible revenu à une alimentation de qualité fait aussi partie des principes et des valeurs qui sont nôtres.

### 14.1 Les amapiens

Les AMAP doivent devenir une force de proposition alternative à l'échelle territoriale et nationale. On constate que les amapiens respectent généralement les engagements de base comme le paiement d'avance



pour la période spécifiée dans le contrat. Il y a beaucoup moins de militants engagés dans les tâches d'essaimage, de communication vers le grand public, les scolaires, de pression auprès des élus des communautés territoriales.....

Ces tâches sont effectuées en général par quelques militants d'AMAP engagés dans les réseaux et il n'y a pas des réseaux partout et pas suffisamment de militants dans les réseaux....

## 14.2 Les paysans

Ils ont un besoin important d'être ensemble pour se parler, se soutenir... Il faut former les paysans à la vie de réseau, pas seulement à la technique !

Il faut que des rencontres soient systématiquement organisées et animées au niveau national et régional.

Ils ont besoin des réseaux pour servir de médiateur en cas de tension voire de conflit. Les réseaux doivent soigner particulièrement la phase de création d'AMAP, l'accueil des nouveaux producteurs et leur offrir un appui suffisant de la part des producteurs expérimentés.

Le tutorat paysan est à développer. Il faut réfléchir sur les moyens.

Il faut converger vers la communauté de projet entre le paysan et son AMAP, notion plus forte que la juxtaposition du projet du groupe et de celui du paysan.

Il faut enfin arriver à mutualiser la production à plusieurs professionnels, partager les frais de distribution, les charges de livraison, comme l'utilisation de matériel dans les CUMA.

La problématique de l'accès au foncier est prégnante pour les nouvelles installations.

## 14.3 Les réseaux

L'existence d'un réseau est un atout pour

- L'essaimage
- la communication
- l'éducation populaire
- les réseaux sont des interlocuteurs pertinents des collectivités locales leur rôle sur le territoire est à développer.

## 14.4 Les outils sont à construire, à développer, à mutualiser.

### 14.4.1 L'outil de la finance solidaire a été un grand axe de travail pour MIRAMAP.

C'est un chantier important demandant beaucoup d'énergie. Par finance solidaire, on entend que l'argent ne doit plus être considéré comme une fin en soi mais bien comme un outil à mettre au service de projets citoyens, à forte plus value sociale et environnementale.



Développer un fonds de solidarité à partir de dons pour un prêt à taux zéro à long terme aux paysans

Soutenir le fonds de garantie MIRAMAP

Organiser la collecte 1 € par an et par amapien

Renforcer les partenariats avec les autres acteurs de la finance solidaire

#### *14.4.2 L'outil de veille juridique pour les AMAP*

Le respect de la charte protège les AMAP : Les preuves (contrats, feuilles de présence, paiement à l'avance) montrant qu'en AMAP la vente est privée et faite à l'avance (réservée à ses adhérents) protègent l'AMAP d'accusation de vente au déballage sans autorisation.

C'est le producteur qui est responsable de son activité jusqu'à la livraison à l'amapien, conformément au contrat.

Le « lieu de livraison » est un terme à préférer plutôt que « lieu de distribution » dans les documents écrits. Se déclarer ou pas en tant qu'association loi de 1901 ? c'est le problème de l'assurance et de l'existence reconnue auprès de collectivités publiques.

Reconnaissance d'intérêt général : démarche en cours portée par le MIRAMAP

#### *14.4.3 La charte des AMAP*

Ecrise en 2003, centrée sur les AMAP légumes, elle a besoin d'être actualisée.

Certains points comme les OGM, les traitements utilisés pour les animaux ne sont pas mentionnés.

Un travail a été effectué par des adhérents d'Alliance Provence, propriétaire actuel de la marque et rédacteur de la charte. Le compte rendu pourrait être un texte de travail pour une " relecture commentée de la charte" qui devrait être effectuée dans toutes les régions de France.

Une date de fin et de présentation / acceptation lors de la 3eme rencontre dans 2 ans et en attendant, la charte s'applique telle quelle.

#### *14.4.4 Le MIRAMAP*

C'est aussi un outil collectif issu de la volonté des participants de la première rencontre nationale. Ses animateurs sont des militants des AMAP et des réseaux. On n'a pas pu parler de son organisation lors de la rencontre, mais la prochaine assemblée générale de MIRAMAP est programmée le 18 Février 2012 !



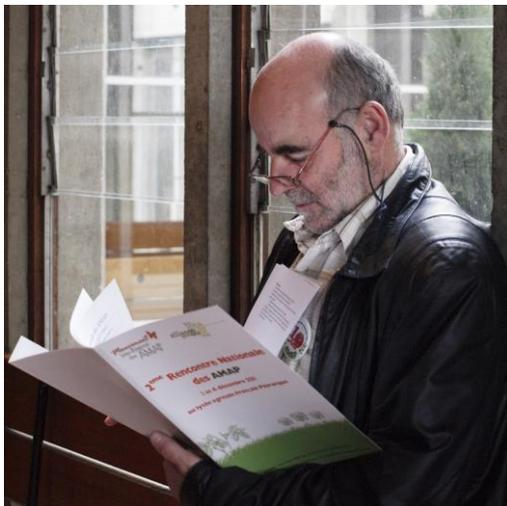
#### 14.4.5 Un outil informatique de type WIKI

Un wiki est un site web dont les pages sont modifiables par les visiteurs afin de permettre l'écriture et l'illustration collaboratives des documents numériques qu'il contient.

C'est une proposition faite pendant les débats de la plénière. C'est donc un outil collaboratif par définition.

### 14.5 Les moyens

Il manque des moyens humains, ça ne suffit pas d'avoir des référents, il faut donc rechercher des financements pour un poste de salarié pouvant aider à la structuration des réseaux non encore constitués, organiser les réunions de producteurs, s'occuper de la communication..



## 15 REMERCIEMENTS

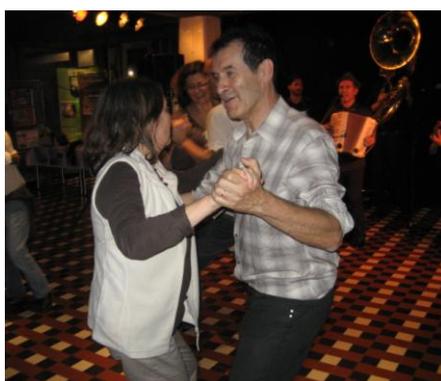
Le bureau du MIRAMAP, les organisateurs de l'évènement, ainsi que l'ensemble des participants à la 2ème Rencontre Nationale des AMAP, ont été très sensibles à l'accueil chaleureux du personnel et de l'encadrement du Lycée François Pétrarque d'Avignon.

Au nom de tous, nous remercions très sincèrement tous les intervenants présents, l'équipe de restauration pour son professionnalisme et sa gentillesse, la disponibilité de l'intendant Monsieur Bonhomme et du proviseur Monsieur Gonzalvez, et nous n'oublions pas les internes qui n'étaient pas là mais nous ont laissé leurs chambres propres et confortables.

La qualité de la décoration « vivante » réalisée par l'Association Semailles, à partir de fruits, légumes et fleurs bios, locales et solidaires n'aura échappé aux yeux de personne. Les bénévoles du Jardin de Cocagne d'Avignon ont su habiller les lieux avec beaucoup d'imagination et de talent. Nous les remercions pour la beauté de leurs créations. Vous ne manquerez pas de retrouver des clichés de ces magnifiques tableaux, en feuilletant les pages de ce rapport.

Une rencontre nationale réussie, c'est également un moment de fête et de célébration. Merci aux artistes « Les Bandits Manchots », ainsi que « Manu & Co » qui ont su nous faire danser jusqu'au bout de la nuit !

Nous remercions également toute l'équipe des amapiens bénévoles de l'équipe du Vaucluse, coordonnée par André, ainsi que la cantine associative du Fenouil d'Avignon qui aura su étancher nos gorges assoiffées avec leurs jus de fruits locaux et leurs bières fraîches ! Un immense merci à toutes les « petites mains » qui ont fléché, orienté, décoré, rangé, porté, scotché, écouté ... et ont ainsi permis une gestion fluide dans l'organisation logistique de cet évènement, sous l'œil attentif de Marc, Marion et Astrid.



# ANNEXE 1 : Statuts du MIRAMAP

## Préambule

Les membres fondateurs de l'association MIRAMAP sont l'ensemble des personnes réunies lors de la première rencontre nationale des AMAP (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) qui s'est déroulée les 5 et 6 décembre 2009 à Anneyron dans la Drôme. Ils se rassemblent autour du socle commun du MIRAMAP et de la charte des AMAP. Impliqués dans des AMAP et des réseaux d'AMAP en tant que paysans ou consom'acteurs, ils souhaitent préserver et développer une agriculture paysanne, socialement équitable, écologiquement soutenable, et promouvoir une consommation responsable. Dans ce but, ils participent à la création de partenariats équitables entre paysans et consom'acteurs.

Les membres fondateurs estiment que MIRAMAP doit avoir une vision, une mission, des stratégies claires, cultiver en son sein une gestion véritablement démocratique et lutter contre toute tendance hégémonique.

## I – GENERALITES

### ARTICLE 1 : Nom de l'Association

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts, une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre

Mouvement Inter-Régional des AMAP (MIRAMAP)

### ARTICLE 2 : Objet

Le but de cette Association est de :

- renforcer la cohésion des AMAP à travers le partage d'une éthique commune (la Charte des AMAP et le Socle Commun), et le soutien de démarches de garantie de cette éthique sur les territoires,
- mutualiser les expériences et les pratiques,
- assurer la représentation et la mise en valeur des AMAP au niveau national.

### ARTICLE 3 : Siège social

Son siège social est à Lyon (69) France.

L'association a le choix de l'adresse où le siège est établi, ainsi que celui de son secrétariat. L'un et l'autre pourront être transférés sur décision du collectif de l'association.

### ARTICLE 4 : Durée

La durée de l'Association est illimitée.

### ARTICLE 5 : Moyens d'action

Les moyens d'action de l'Association sont illimités pourvu qu'ils soient utiles à l'accomplissement de l'objet de celle-ci.

### ARTICLE 6 : Règlement intérieur

Le Règlement Intérieur de l'Association précise les points d'administration non détaillés dans les Statuts. Les modifications du Règlement Intérieur sont soumises à l'Assemblée Générale ordinaire.

### ARTICLE 7 : Documents de référence

La Charte des AMAP est un document de référence définissant les valeurs, les principes et les engagements auxquels doivent souscrire les AMAP, leurs paysans et leurs consom'acteurs. Elle a été élaborée par Alliance Provence en mai 2003.



Le socle commun est un document de référence élaboré en 2009 rappelant les principes et les objectifs auxquels souscrit MIRAMAP, ainsi que les fondements – origines et valeurs – des AMAP.

#### *ARTICLE 8 : Adhésion*

Pour être membre de l'Association, il faut adhérer aux buts définis par les présents statuts, aux principes et engagements définis par le Règlement Intérieur, à la Charte des AMAP et au socle commun de MIRAMAP.

Il faut par ailleurs s'être acquitté de sa cotisation annuelle.

L'adhésion doit être acceptée par le Collectif. Le refus d'acceptation devra être notifié à l'intéressé par tout moyen. La qualité de membre est précisée à l'article 13.

#### *ARTICLE 9 : Perte de la qualité de membre*

La qualité de membre de l'Association se perd par :

1. radiation décidée par le Collectif pour non-paiement de la cotisation annuelle
2. démission écrite envoyée au Collectif,
3. disparition, liquidation ou fusion s'il s'agit d'une personne morale
4. décès de la personne physique
5. radiation pour motif grave prononcée par le Collectif, le membre concerné ayant préalablement été invité à fournir ses explications.

## **II – RESSOURCES**

#### *ARTICLE 10 : Ressources*

Les ressources de l'Association comprennent toutes formes de ressources, dans la mesure où elles ne sont pas contraires aux lois et règlements et où elles contribuent au développement du but de l'Association notamment :

- les cotisations, souscriptions et donations de ses membres ;
- les subventions qui peuvent lui être accordées par l'État et autres administrations publiques ou institutions privées
- le produit des libéralités dont l'emploi est autorisé au cours de l'exercice ;
- les ressources créées à titre exceptionnel telles que la formation et, s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente;
- le produit des rétributions pour service rendu ;
- le revenu de ses biens.

#### *ARTICLE 11 : Responsabilité financière des personnes morales adhérentes*

Les associations adhérentes ne sont pas responsables des engagements financiers contractés par MIRAMAP ; ils seront couverts par l'ensemble de ses ressources propres.

#### *ARTICLE 12 : Cotisations*

Le montant de la cotisation est fixé par l'Assemblée Générale sur proposition du Collectif.

Ils sont précisés dans le règlement intérieur.

### III – ORGANISATION DE L'ASSOCIATION

#### ARTICLE 13 : Composition

MIRAMAP se compose :

De membres actifs :

1. paysans : ils représentent des exploitations agricoles ayant un ou plusieurs partenariats en AMAP avec des groupes de consom'acteurs ;
2. groupes de consom'acteurs : ce sont les regroupements de consommateurs ayant un ou plusieurs partenariats en AMAP avec des paysans.
3. réseaux d'AMAP : ce sont des associations regroupant des paysans et des consom'acteurs en AMAP sur un territoire. Un réseau d'AMAP est un réseau dont les membres sont des AMAP. D'un même territoire, il ne peut y avoir qu'un réseau choisi par le MIRAMAP selon 3 critères :
  - signature du socle commun de MIRAMAP par le réseau,
  - pertinence de l'échelle régionale,
  - nombre d'AMAP adhérentes au réseau supérieur à 5.

Les paysans et les groupes de consom'acteurs adhérents forment le collège des AMAP.

Les réseaux d'AMAP adhérents forment le collège des réseaux d'AMAP.

De membres sympathisants :

Toute personne physique ou morale souscrivant aux objectifs de l'association et aux principes définis à l'article 8 peut être membre sympathisant.

Elle doit adhérer à l'association soit comme simple adhérent sympathisant soit comme adhérent sympathisant donateur.

Une personne physique ou morale ayant uniquement la qualité de sympathisant n'a pas le droit de suffrage et n'est pas éligible au Collectif.

### IV – L'ASSEMBLEE GENERALE, LE COLLECTIF ET LE BUREAU

#### ARTICLE 14 : Assemblée générale

L'Assemblée Générale de l'Association comprend les membres actifs et les membres sympathisants.

Elle se réunit au moins une fois l'an et chaque fois qu'elle est convoquée par le Collectif ou sur demande du quart au moins de ses membres.

L'Assemblée est animée par le Collectif. Elle entend les rapports sur la gestion du Collectif, sur la situation financière et morale de l'Association. Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit s'il y a lieu au renouvellement des membres du Collectif.

L'AG délibère et se prononce sur les questions figurant à son ordre du jour. Les décisions de l'Assemblée générale sont prises par consensus et à défaut à la majorité simple des membres présents.

#### Article 14.1 : Composition de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale comprend l'ensemble des membres de l'Association à jour de leur cotisation.

Elle est composée de 2 collèges :

1/ Collège des AMAP

2/ Collège des réseaux d'AMAP



#### Article 14.2 Vote en Assemblée Générale

On ne peut voter que dans un seul collège.

Il n'y a pas de quorum nécessaire pour que l'Assemblée Générale puisse délibérer.

#### RÉPARTITION ET CALCUL DES VOTES

La répartition du poids de chacun des collèges dans les votes de l'Assemblée générale est la suivante :

Les collèges	Répartition du poids des votes
Collège des AMAP	50%
Collège des réseaux d'AMAP	50%

Au sein du collège des AMAP, les voix des paysans et les voix des groupes de consommateurs sont pondérées de manière à représenter respectivement 50% des voix pour chacune des catégories.

#### MODALITÉS DE VOTE

Les modalités de vote de l'Assemblée Générale sont définies dans le règlement intérieur.

#### PROCURATIONS

Les modalités de procuration sont définies dans le règlement intérieur.

#### Article 14.3 : Assemblée Générale Extraordinaire – modalités particulières

L'Assemblée Générale Extraordinaire comprend tous les membres actifs de l'association.

L'Assemblée Générale Extraordinaire se réunit sur demande du Collectif ou d'au moins un quart des adhérents.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier le socle commun et l'article 2 des présents statuts. Elle délibère alors à la majorité des 2/3 des votes selon les modalités de calcul définies au paragraphe précédent.

#### *ARTICLE 15 : Le collectif*

L'Association est administrée par un Collectif élu pour une année par l'Assemblée Générale. Il est composé de représentants élus des différents collèges.

Le collectif peut décider au cours de son mandat de coopter de nouveaux membres en son sein dans le respect des statuts et du règlement intérieur.

Le Collectif met en place la politique générale de l'association définie par l'Assemblée Générale. Il est garant de la cohérence du projet global et de ses différents axes d'activités, et assure le lien entre les adhérents et les partenaires extérieurs. Le Collectif est un lieu de réflexion politique et de décision stratégique.

Le Collectif se réunit à chaque fois que cela est nécessaire ou chaque fois qu'un quart de ses membres le demande. Les décisions sont prises par consensus ou, à défaut, à la majorité simple des membres présents.

Les modalités de fonctionnement détaillées sont fixées dans le règlement intérieur.

Le renouvellement du Collectif a lieu chaque année, et ses membres sortants sont rééligibles.

#### *ARTICLE 16 : Le bureau*

Le Collectif élit nominalement en son sein un Bureau. Le Bureau a pour objet de coordonner la mise en œuvre des décisions prises par l'assemblée générale et le Collectif, et d'assurer la représentation du MIRAMAP.

Il est renouvelé chaque année.

Au-delà des attributions statutaires, la composition et le fonctionnement du Bureau sont définis par le Règlement Intérieur.

## V – DISPOSITIONS DIVERSES

### *ARTICLE 17 : Commissions et groupes de travail*

L'Assemblée Générale ou le Collectif pourront proposer la création de commissions ou groupes de travail ayant un rôle consultatif, ponctuel ou permanent, selon des modalités de fonctionnement prévues au Règlement Intérieur.

### *ARTICLE 18 : Conseil d'orientation, autres modes de consultation*

Le Collectif est chargé de créer un conseil d'orientation, qui établit des propositions qui seront étudiées dans le cadre des Orientations du MIRAMAP. Ce collectif se réunit au moins 1 fois par an, et sa composition est défini par le Collectif.

D'autres formes de consultation des membres de l'association MIRAMAP pourront être définies dans le Règlement Intérieur.

### *ARTICLE 19 : Dissolution*

La dissolution de l'Association ne peut être prononcée que par l'Assemblée générale. L'Assemblée générale désigne une ou plusieurs personnes chargées des opérations de dissolution conformément aux décisions de l'Assemblée générale.

Fait à Paris le 13 février 2010



## ANNEXE 2 : Programme de la 2<sup>ème</sup> Rencontre Nationale

▸ **Vendredi 2 décembre** : accueil des participants dès 18h, auberge espagnole.

▸ **Samedi 3 décembre**

- 9h à 10h : accueil et inscription des participants + café
- 10h à 10h30 : ouverture par un représentant du MIRAMAP ; intervention de personnalités publiques
- 10h45 à 13h : 4 ateliers de réflexion sur « 10 ans d'AMAP et après »

### Repas

- 14h30 à 14h45 : séance plénière ; la souveraineté alimentaire
- 14h45 à 15h : séance plénière ; les leçons du TEIKEI
- 15h à 16h15 : séance plénière ; débat participatif sur la vision prospective des AMAP
- 16h45 à 18h45 : ateliers au choix
  - la charte des AMAP : interprétation, pratiques et éthique
  - questions juridiques (*marque, contrat ...*)
  - paysan en AMAP : un art difficile (*construction du prix, référentiels technico-économiques...*)
  - réseaux d'AMAP dans les territoires (*tisser des partenariats locaux...*)
  - outils de finances solidaires (*achat collectif de terres, épargne solidaire ...*)
  - c'est quoi être amapien ? (*consom'acteur, militant ...*)

### Repas et fête bio, local et convivial

▸ **Dimanche 4 décembre**

- 9h à 10h45 : séance plénière ; propositions émanant des 6 ateliers
- 11h15 à 13h : séance plénière ; fonctionnement du MIRAMAP

### Puis repas pour ceux qui le souhaitent



## ANNEXE 3 : Membres du Conseil d'administration en 2011

### Collège des AMAP

Jérôme Dehondt (AMAP les Lapereaux des Thermopyles -75) Sylvie Barrans (AMAP Donibanev64)

Roland Carbone (AMAPiens au Pays de Brive – 19) Elisabeth Carbone (AMAPiens au Pays de Brive – 19)

Une cooptation pour ce collectif est toujours possible en cours d'année.

### Collège des réseaux

Région	Représentant consommateur	Représentant paysan
Ile de France	Claire Martin-Gousset	Freddy Letissier
PACA	Marc Alphanéry et Michel Goncalves	Denis Carel
Haute Normandie	Stéphanie Cabantous (suppléante : Alix Maia)	Alain Goubert
Rhône Alpes	Léo Coutellec	Claire et François Bouillot
Tarn	Didier Loufrani	Patrick Patinier
Picardie	Claire Tauty	Claudine Vermelaine

## ANNEXE 4 : Membres du bureau en 2011

Léo Coutellec

Jérôme Dehondt (porte-parole)

Marc Alphanéry (porte-parole)

Elisabeth Carbone (secrétaire générale)

Roland Carbone (trésorier)

Didier Loufrani

Denis Carel



## ANNEXE 5 : Liste des participants à la 2ème Rencontre Nationale

Participants				
Nom et prénom	je suis ...	Mon AMAP appartient à un réseau (formel ou informel)	E-mail	Région
Alphandery Marc	consom'acteur en AMAP bureau MIRAMAP	Alliance Provence	marc.alphandery@wanadoo.fr	PACA
AMET Annabelle	consom'acteur en AMAP	FAMAPP	lescanardanna@yahoo.fr	Picardie
ANGLADE Jean-Jacques	consom'acteur en AMAP	Alliance Provence	anglade.avocat@wanadoo.fr	PACA
ANGLADE Sophie	consom'acteur en AMAP	Alliance Provence	anglade.avocat@wanadoo.fr	PACA
Anglaret Yves	consom'acteur en AMAP		yves.anglaret@orange.fr	Auvergne
Apothéloz Brigitte	consom'acteur en AMAP	Alliance Provence	brigitte.apotheloz@hotmail.fr	PACA
ARMENGOL Philippe	consom'acteur en AMAP bénévole Rencontre	Alliance Provence	philamen@hotmail.com	PACA
BARBERA Dominique	consom'acteur en AMAP	Alliance Provence	dom.barbera@laposte.net	PACA
Barrans Sylvie	consom'acteur en AMAP Collectif MIRAMAP	Inter AMAP Pays Basque	sylvie.barrans@gmail.com	Aquitaine
BASSAS Jean-Louis	consom'acteur en AMAP bénévole Rencontre	Alliance Provence	jelobas@gmail.com	PACA
BASSET Gérald	consom'acteur en AMAP	FAMAPP	gb.basset@laposte.net	Picardie
Besnard Nathalie	consom'acteur en AMAP		amaptiteterre@free.fr	Centre
Besnard Nina	étudiante		unjourapreslautre@hotmail.fr	Languedoc Roussillon
Besse Pierre	producteur en AMAP	urgenci!	pierrebesse@free.fr	Midi-Pyrénées
Binard Jean-Christophe	consom'acteur en AMAP	Association des AMAP d'Armorique	jcbinard@free.fr	Bretagne
Bouchedor Astrid	Salariée MIRAMAP		astrid.bouchedor@miramap.org	Rhône Alpes
Bourgue Jérôme	producteur en AMAP	Alliance Provence	jerome.bourgue@hotmail.fr	PACA
BRAND Caroline	consom'acteur en AMAP	Alliance PEC Isère	carolinebrand@hotmail.fr	Rhône Alpes
Brault Joëlle	consom'acteur en AMAP	LORRAMAP	guyobrault@club-internet.fr	Lorraine
Brochen Robert	consom'acteur en AMAP	Alliance Provence		PACA
Cabantous Stéphanie	consom'acteur en AMAP Collectif MIRAMAP	Réseau des AMAP de Haute-Normandie	scabantous@hotmail.com	Haute-Normandie
Caillot Fabienne	Salariée réseau	Alliance PEC Rhône-Alpes	fabienne.caillot@alliancepec-rhonealpes.org	Rhône Alpes
Calot Philippe	consom'acteur en AMAP	Alliance Provence	philippecalot@orange.fr	PACA
Capdeville Isabel	consom'acteur en AMAP	Inter AMAP Pays Basque	manzacap2@hotmail.fr	Aquitaine
Carbone Elisabeth	consom'acteur en AMAP bureau MIRAMAP	AMAPiens au Pays de Brive	elisabeth.guegan@gmail.com	Limousin

Nom et prénom	je suis ...	Mon AMAP appartient à un réseau (formel ou informel)	E-mail	Région
Carbone Roland	consom'acteur en AMAP bureau MIRAMAP		roland.carbone@gmail.com	Limousin
CAREL Denis	producteur en AMAP bureau MIRAMAP	Alliance Provence	<a href="mailto:deniscarel@wanadoo.fr">deniscarel@wanadoo.fr</a>	PACA
CARRAZ Simon	producteur en AMAP		scarraz@fadear.org	Languedoc Roussillon
Carrega france	consom'acteur en AMAP	Alliance Provence	francecarrega@free.fr	Paca
Carretero Sudres Laurence	producteur en AMAP	Bioréseau Narbonne	laurence.sudres@gmail.com	Languedoc Roussillon
CAULET Claudine	consom'acteur en AMAP	MIRAMAP	claudine.caulet@educagri.fr	Franche-Comté
Chafaï Loubna	Etudiante		chafailoubna@yahoo.fr	Languedoc Roussillon
Chaparro, Juan Felipe	autre	Réseau AMAP Basse Normandie	jfelipe.chaparro@gmail.com	Basse Normandie
Chiron Nathalie	producteur en AMAP	Alliance Provence		PACA
Cocquempot Sylvain	producteur en AMAP	Réseau des Amap du NPDC	leschampsdialou@nordnet.fr	Nord Pas de Calais
Colas Jean-Louis	producteur en AMAP	Réseau AMAP IdF	jean-louis@amap-idf.org	Ile de France
COLIN Marthe	consom'acteur en AMAP	Alliance PEC Rhône-Alpes	marthe.colin@gmail.com	Rhône Alpes
COUTELLEC Léo	consom'acteur en AMAP bureau MIRAMAP	Alliance PEC Rhône-Alpes	leocomz@free.fr	Rhône Alpes
Cros Marie-Claude	autre	Alliance PEC Rhône-Alpes	marie-claude-cros@orange.fr	Auvergne
Dallet Monique	autre	Alliance PEC Isère	contact@alliancepec-isere.org	Rhône Alpes
D'ANGELO Maria Eugenia	Etudiante		meugeniadangelo@hotmail.com	Languedoc Roussillon
DAROLT, Moacir Roberto	autre		mrदारolt@avignon.inra.fr	PACA
Debuisson Marion	consom'acteur en AMAP	Alliance PEC Isère	mariondebuisson@hotmail.fr	Rhône Alpes
DEHONDT Jérôme	Bureau MIRAMAP		jdehondt@no-log.org	Pays de la Loire
Delvaux Fabienne	Salariée réseau	Alliance Provence	allianceprovence@wanadoo.fr	PACA
DOS SANTOS Thibaut	étudiant	réseau GRAPPE	thibauts@gmail.com	Languedoc Roussillon
Dudon Chloé	Salariée réseau	Alliance PEC Isère	contact@alliancepec-isere.org	Rhône Alpes
Dupont Jean-Michel	consom'acteur en AMAP producteur en AMAP	Réseau Amap IdF	dupontjm@laposte.net	Ile de France
ELLUIN Sébastien	producteur en AMAP	Alliance Provence	lejardindupapet@free.fr	PACA
Feinen Claire	étudiante		alla-choupsi@hotmail.fr	Languedoc Roussillon
Florini Joseph	consom'acteur en AMAP	Alliance Provence	bellevue06@free.fr	PACA
Fresnel Vanessa	AMAPien Taulignan	Alliance PEC Rhône-Alpes	amaptaulignan@free.fr	Rhône-Alpes

Nom et prénom	je suis ...	Mon AMAP appartient à un réseau (formel ou informel)	E-mail	Région
GABORIEAU Emeline	Salariée réseau	Alliance PEC Rhône-Alpes	emeline.gaborieau@alliancepec-rhonealpes.org	Rhône Alpes
GAUTHIER Agnès	consom'acteur en AMAP	inter amap auvergne	agnes.gauthier@club-internet.fr	Auvergne
GUIRAUD Pierre	consom'acteur en AMAP		pierre.guiraud@sncf.fr	IdF
GUITON François	consom'acteur en AMAP	Alliance Provence	francois.guiton@laposte.net	PACA
HAOUY-FOULON Marie-Claude	AMAP Vaison	Alliance Provence	m.chaouy@orange.fr	PACA
Hautin Daniel	consom'acteur en AMAP	Alliance Provence	daniel.hautin@free.fr	PACA
HOFER Marie pierre	consom'acteur en AMAP		mp.hofer@terredadeles.org	Aquitaine
Isouard Michel	producteur en AMAP	Alliance Provence	michel.isouard@wanadoo.fr	PACA
Jambon Mireille	consom'acteur en AMAP	Alliance Provence	jambon.mireille@voila.fr	PACA
Joumond Eliane	producteur en AMAP	Alliance Provence	lepetitjardinier@wanadoo.fr	PACA
Khalidi Samy	autre		samy.khalidi@laposte.net	Ile de France
Laplane Jerome	producteur en AMAP	Alliance Provence	laplane.jerome@gmail.com	PACA
Lefebvre Véronique	consom'acteur en AMAP	Alliance Rhône-Alpes	verolef.43@wanadoo.fr	Auvergne
LEHON Claudine	consom'acteur en AMAP	Alliance Provence	pcleron@free.fr	PACA
LERONDEL BRIGITTE	consom'acteur en AMAP	Alliance Provence	brigitte.lerondel@gmail.com	PACA
LLORCA Hervé	producteur en AMAP	Alliance Provence	llorca.herve@neuf.fr	PACA
LOEFFLER Cédric	consom'acteur en AMAP bénévole Rencontre	Alliance Provence	solutionrh.france@yahoo.fr	PACA
Longhi Ghislaine	autre		ghislaine.longhi@yahoo.fr	Ile de France
LOPEZ André	consom'acteur en AMAP coordinateur bénévoles Rencontre	Alliance Provence	andre.lopez0427@orange.fr	PACA
LOUFRANI Didier	consom'acteur en AMAP bureau MIRAMAP	Réseau des AMAP du Tarn	didier81@gmail.com	Midi Pyrénées
LOUVEAU IVANE	consom'acteur en AMAP	Alliance Provence	ivanelouvo@yahoo.fr	PACA
Macé Bénédicte	consom'acteur en AMAP	Alliance Provence	mace.benedicte@free.fr	PACA
MAMDY Ludovic	Salarié réseau	Alliance PEC Rhône-Alpes	ludovic.mamdy@alliancepec-rhonealpes.org	Rhône-Alpes
Manoury Lucille	consom'acteur en AMAP	Alliance Provence		PACA
Mariani-Osty Corine	consom'acteur en AMAP	Alliance PEC Rhône-Alpes	amaptaulignan@free.fr	Rhône-Alpes
MARIE laurent	consom'acteur en AMAP	paniers marseillais	laurent.marie1@neuf.fr	PACA
Mathieu jean-luc	producteur en AMAP	AMAP IdF	jean-luc-mathieu@wanadoo.fr	champagne ardenne
Meunier Angélique	producteur en AMAP	Alliance PEC Rhône-Alpes	lagrangepradel@orange.fr	Rhône Alpes
Meunier Laurent	producteur en AMAP	Alliance PEC Rhône-Alpes	lagrangepradel@orange.fr	Rhône Alpes

Nom et prénom	je suis ...	Mon AMAP appartient à un réseau (formel ou informel)	E-mail	Région
Mison Nicole	consom'acteur en AMAP	Alliance Provence	nicole.mison@yahoo.fr	PACA
Morosi Indira	autre		indiramorosi@gmail.com	Ile de France
OVERBECK Émilie	consom'acteur en AMAP bénévole Rencontre	Alliance Provence	amapt@hotmail.fr	PACA
Pedrono Nolwenn	consom'acteur en AMAP		amaptiteterre@free.fr	Centre
PELATAN Francois	consom'acteur en AMAP	AMAP AQUITAINE	amapdordogne@amap-aquitaine.org	Aquitaine
Peuteuil Nancy	consom'acteur en AMAP		nancy.peuteuil@wanadoo.fr	Franche-Comté
Peuteuil Pierre	consom'acteur en AMAP		pierre.peuteuil@wanadoo.fr	Franche-Comté
Peyratout Jean	consom'acteur en AMAP		jean.peyratout@terredadeles.org	Aquitaine
Pierre Georgette	consom'acteur en AMAP	Alliance Provence	georgette.pierre@wanadoo.fr	PACA
Pinabel Laurence		Alliance Provence		PACA
PREDAL Mireille	consom'acteur en AMAP	Alliance Pec Isère	mireille.predal@orange.fr	Rhône Alpes
Ricard Lucille	Salariée réseau	FAMAPP	famapp@amap-picardie.org	Picardie
Rousset Denis	producteur en AMAP		denis.rousset.parady@orange.fr	Rhône Alpes
SCHWAB Frédéric	producteur en AMAP	Rhénamap	frederic.schwab@rhenamap.org	Alsace
SCHWAB Frédérique	producteur en AMAP	Rhénamap	frederic.schwab@rhenamap.org	Alsace
SOARES Mégane	Etudiante		elblondeado@hotmail.fr	Languedoc Roussillon
Tauty Claire	consom'acteur en AMAP Collectif MIRAMAP	Picardie	presidence@amap-picardie.org	Picardie
TEXIER Nicolas	Etudiant	réseau GRAPPE	texnicolas@yahoo.fr	Languedoc Roussillon
TOP Rémi	Salarié réseau	Réseau des Amap du NPDC	contact@amap5962.org	Nord Pas-de-Calais
TRUGLIO Nathalie	consom'acteur en AMAP bénévole Rencontre	Alliance Provence	nathalie.truglio@avignon.inra.fr	PACA
Van den Berg Astrid	Salariée réseau	Réseau AMAP IdF	astrid@amap-idf.org	Ile de France
VANDENBULCKE Marion	Salariée réseau	Alliance Provence	m.bulcke@allianceprovence.org	PACA
Vernet Anne	consom'acteur en AMAP	Alliance Provence	ann.vernet@orange.fr	PACA
VIALLE Marc	producteur en AMAP		mvialle@club-internet.fr	Auvergne
Vilar Juan	consom'acteur en AMAP	Alliance Provence	juan.vilar@wanadoo.fr	PACA
VILAR Mia	consom'acteur en AMAP	Alliance Provence	mia.perso@orange.fr	PACA
YOKOHAMA Yanick	Etudiant		yanick.yokohama@gmail.com	Languedoc Roussillon

<b>Partenaires</b>				
<b>Nom et prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Organisme</b>	<b>E-mail</b>	<b>Région / Pays</b>
AMEMIYA Hiroko	Anthropologue, maître de conférences, Auteur "Des Teikei aux Amaps"		hiroko.amemiya@gmail.com	Japon
BANNA Agnès		Lycée agricole François Pétrarque		PACA
BAUVINEAU Christophe	Directeur	Bio de Provence	christophe.bauvineau@bio-provence.org	PACA
BONNEAULT Eole	Chargé de mission Circuits Courts	Nature et Progrès Aude	np11.ccbio@gmail.com	Languedoc Roussillon
BOUVARD Fabien	Chargé de mission Agriculture Biologique	Chambre d'agriculture du Vaucluse	fabien.bouvard@vaucluse.chambagri.fr	PACA
CORNU Roger	Président	Association Semailles	roger.jules.cornu@orange.fr	PACA
DEGACHE Françoise		Lycée agricole François Pétrarque	francoise.degache@educagri.fr	PACA
EL BAJNOUNI Alima		BA Balex	alima@babalex.org	PACA
GRAZINA Carlos		Raízes Agricultura e Produtos Biológicos	pedro.rocha@raizes.org	Portugal
HUMBERT Marc	Directeur	Maison franco-japonaise		Japon
ISERTE Morgane		International network URGENCI	morgane.iserte@urgenci.net	PACA
LASNIER Bruno	Directeur de l'APEAS	Président du MES	bruno.lasnier@apeas.fr	PACA
LE PICHON Vianney	Directeur	GRAB PACA	direction@grab.fr	PACA
M' BAYE Ousmane	Stagiaire	International network URGENCI	mbye16@hotmail.com	Alsace
MAURAGE Marie	Présidente	Bio de Provence	contact@bio-provence.org	PACA
PARANTOEN Jean-Baptiste	Chercheur	INRA	jb.parant@yahoo.fr	Bourgogne
PAROT Jocelyn	Secrétaire général	International network URGENCI	jocelyn.parot@urgenci.net	IdF
POULY Jacques	Directeur Semailles	Président du Réseau Cocagne	j.pouly@semailles.asso.fr	PACA
RASPAIL Max		Conseil général de Vaucluse		PACA
ROCHA Pedro		Raízes Agricultura e Produtos Biológicos	pedro.rocha@raizes.org	Portugal
SAVIGNY Geneviève		Coordination européenne Via Campesina	genevieve.savigny@wanadoo.fr	PACA
SINAI Agnès	Journaliste, auteure, documentariste écologiste		asinai@orange.fr	IdF
VALLEE Gaëtan	Paysan en installation	Les Paniers de Ma Terre Paysanne	gaet.vallee@laposte.net	Basse-Normandie
VILLAIN Alain	Professeur	Lycée agricole François Pétrarque	alain.villain@educagri.fr	PACA



Cette rencontre a été soutenue par :

PROJET \*  
SOUTENU  
PAR

FONDATION  
DE  
FRANCE



Région  
PACA



Département  
de  
VAUCLUSE